



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

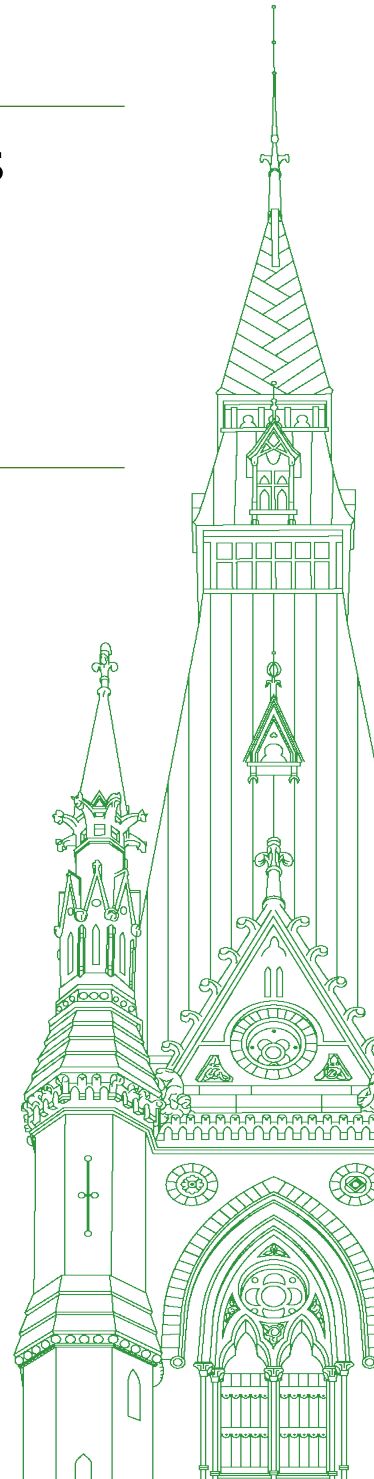
Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 008

Le lundi 7 décembre 2020

Président : M. James Maloney



Comité permanent des ressources naturelles

Le lundi 7 décembre 2020

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.)): Bienvenue à tous. Merci d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui.

Il s'agit de la huitième séance du Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes. Nous poursuivons notre étude sur la relance économique dans le secteur forestier.

Nous sommes très reconnaissants à nos trois groupes de témoins qui nous viennent aujourd'hui de diverses régions du Canada. Nous accueillons Mme Diane Nicholls, sous-ministre adjointe, du ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural de la Colombie-Britannique; le ministre Devin Dreeshen, du gouvernement de l'Alberta; et le ministre John Yakabuski, Mme Monique Rolf von den Baumen-Clark et Sean Maguire, du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario.

Merci beaucoup à tous de votre présence.

Vous connaissez probablement le fonctionnement des comités aussi bien que nous, alors je ne m'attarderai pas là-dessus. Je vous rappellerais simplement que vous avez le choix de vous exprimer en français ou en anglais. Des services de traduction sont à votre disposition.

Chaque province disposera d'un maximum de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux questions.

Mon travail consiste à interrompre périodiquement les intervenants pour leur dire qu'ils s'étendent un peu trop ou que les questions sont trop longues. Je m'en excuse à l'avance, tout en vous demandant d'être indulgents.

Sur ce, pourquoi ne pas commencer par l'Ouest avec la Colombie-Britannique?

Vous avez la parole.

Mme Diane Nicholls (sous-ministre adjointe et forestière en chef, ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural, Gouvernement de la Colombie-Britannique): Bonjour à tous et merci de m'avoir invitée à vous parler aujourd'hui des facteurs qui peuvent contribuer à la relance économique du secteur forestier au Canada.

Je m'appelle Diane Nicholls. Je suis sous-ministre adjointe et forestière en chef pour la province de la Colombie-Britannique. Je crois comprendre que vous cherchez de l'information sur les utilisations novatrices du bois et de produits de bois et sur la bioéconomie, pour proposer des mesures concrètes qui soutiennent les entreprises et la recherche et développement et cerner les pratiques

exemplaires à suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Je vais essayer d'en parler un peu, mais j'aimerais d'abord vous donner un peu de contexte sur les forêts de la Colombie-Britannique. La superficie totale de la Colombie-Britannique est de 95 millions d'hectares, dont 55 millions de terres forestières. Les terres disponibles pour la récolte sont de 22 millions d'hectares et le bois récolté annuellement s'étend sur quelque 200 000 hectares. Environ 95 % des forêts de la Colombie-Britannique sont de propriété publique et sont régies par des lois et des règlements environnementaux rigoureux. Nous avons un cadre juridique des plus solides et exhaustifs de la planète pour la gestion forestière et ses divers volets, dont la gestion écosystémique, les mesures de préservation de la biodiversité et la protection des espèces en péril dans leurs habitats.

La Colombie-Britannique a des aires protégées qui s'étendent sur près de 1,8 million d'hectares, ce qui donne des terres et des eaux protégées à plus de 15 %. Nous avons plus de 200 communautés de Premières Nations, qui sont uniques en leur genre et qui se trouvent surtout dans des régions rurales et boisées. Nous sommes un chef de file en matière de certification forestière, avec plus de 50 millions d'hectares de forêts certifiées, soit 98 % des terres forestières de la province. La Colombie-Britannique comprend près de 15 % de toutes les forêts certifiées dans le monde.

En ma qualité de forestière en chef de la Colombie-Britannique, la foresterie représente tout mon univers, des semences jusqu'aux produits du bois.

Le secteur forestier de la Colombie-Britannique a été durement touché par le dendroctone du pin argenté et les feux de forêt de 2017 et 2018. Il y a maintenant d'autres ravageurs forestiers dans la province, en partie en raison des changements climatiques que nous observons dans nos écosystèmes. Quand le fléau du dendroctone atteignait son sommet, on a augmenté la capacité des scieries pour permettre aux opérations de récupération de tirer toute la valeur possible des arbres morts.

À présent que la récupération est pratiquement terminée, la quantité de fibre disponible pour le broyage conventionnel, le bois d'œuvre et les pâtes et papiers est en baisse. Pour moi, il n'y a rien de surprenant à cela, car on avait autorisé l'augmentation des coupes pour les besoins de récupération et il s'agit désormais de les diminuer pour le maintien de niveaux durables d'activité forestière. Or, compte tenu de la forte concurrence qui existe pour des fibres économiques, c'est-à-dire pour le bois, des scieries ferment leurs portes partout dans la province, et tout semble indiquer que d'autres en feront autant.

Lorsque nous parlons d'innovation dans les produits du bois, deux choses me viennent à l'esprit. La première est la nécessité de créer un secteur de l'économie forestière circulaire, en ajoutant des produits de plus grande valeur en récoltant l'arbre tout entier plutôt qu'une partie seulement. La Colombie-Britannique possède beaucoup de fibres qui peuvent servir à fabriquer des produits de plus grande valeur comme les bioplastiques, les biomatériaux et les produits biochimiques qui utilisent des fibres provenant de la cime des arbres, des branches et des rémanents de la récolte, qui ne sont pas utilisés actuellement.

Nous avons tout ce qu'il faut sur le plan de la recherche et la technologie pour fabriquer ces produits de grande valeur. Nous comprenons leur utilité dans la production de panneaux d'automobiles, de tissus et de peintures. Il nous faut cependant nous occuper de leur mise en marché, de les commercialiser en vue de stimuler la demande et susciter l'intérêt des investisseurs dans notre pays et la province de la Colombie-Britannique.

Il y a d'autres produits à valeur ajoutée, comme le bois massif, les panneaux acoustiques et les biofilaments de béton qui, s'ils sont utilisés dans le domaine de la construction, peuvent augmenter la quantité de biomasse — le bois — présent dans la structure de nos bâtiments. C'est avantageux. Nous avons besoin de politiques en faveur d'une utilisation accrue du bois sous toutes ses formes dans nos structures. Des études ont démontré que ces utilisations novatrices du bois produisent une bonne valeur économique, une bonne valeur sociale, des produits plus écologiques et des emplois mieux rémunérés par mètre cube. Nous sommes également sur le point de conclure une évaluation des émissions de gaz à effet de serre associées à l'usage de ces nouveaux produits.

En ma qualité de forestière en chef de la Colombie-Britannique, je suis tout à fait en faveur de l'utilisation de la fibre qui convient le mieux à chaque produit. La Colombie-Britannique a besoin de produits conventionnels et dimensionnels, mais nous devons aussi récolter et utiliser l'arbre tout entier au meilleur prix pour le public. Pour nous retrouver au centre de la bioéconomie sur la scène mondiale, nous devons faire avancer les choses rapidement et éclairer la voie afin de mettre en valeur les possibilités bioéconomiques partout au Canada.

• (1110)

Il serait utile que tous les gouvernements créent des conditions susceptibles d'attirer les investisseurs au Canada, plus que nous ne le faisons actuellement, là où ces possibilités existent.

Que pouvons-nous faire pour nous orienter vers la bioéconomie, qui, à mon avis, est un facteur clé de la relance économique du secteur forestier?

Nous devrions bien entendu continuer à travailler à un accord sur le bois d'œuvre, qui a des répercussions sur notre secteur des produits forestiers et notre secteur manufacturier.

Nous devrions veiller à ce que les codes du bâtiment autorisent les structures en bois beaucoup plus qu'ils ne le font en ce moment, y compris pour l'usage du bois comme isolant d'origine biologique, pour les panneaux et plastiques acoustiques, ainsi que les produits de finition et la construction en bois massif.

Nous devrions faire en sorte que les marchés exigent des solutions plus écologiques pour leurs produits.

Nous devrions axer le soutien à l'innovation sur les bioproduits verts qui font vivre les localités forestières durement touchées, dont les communautés des Premières Nations, par la création d'emplois et l'innovation dans les produits à base de biomasse.

Nous devrions continuer d'appuyer la recherche et le développement afin que le Canada puisse devenir un chef de file en matière d'innovation en bioéconomie.

Nous devrions élaborer une approche pancanadienne pour la commercialisation de nouveaux produits qui attirera de nouveaux investisseurs et appuiera la création d'une économie circulaire pour notre secteur forestier.

Un programme arboricole de 2 milliards de dollars découlant du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, dans le cadre duquel la Colombie-Britannique a lancé l'initiative sur le carbone forestier, est une bonne nouvelle pour les 10 années à venir. Un arbre est la meilleure machine à séquestrer le carbone, mais ce n'est pas la seule.

D'autres pratiques de gestion forestière permettent également une plus grande séquestration, comme la fertilisation pour accélérer la croissance, l'utilisation plus intense de chaque arbre récolté et les activités d'amélioration qui prévoient l'élaboration de règlements sur les semis et les arbres pour mieux les adapter au climat et garantir leur meilleure croissance et une meilleure santé à l'avenir. Peu importe leur âge, les arbres séquestrent le carbone, mais ils le font à des vitesses différentes.

La biodiversité des espèces pour l'atténuation des feux de forêt est également une pratique exemplaire. La Colombie-Britannique cherche à avoir une mosaïque de forêts qui s'inspirent de l'équilibre de toutes les valeurs écosystémiques pour plus de résilience face aux perturbations naturelles.

En ce qui concerne le soutien des produits ligneux de longue durée, la séquestration se poursuit tout au long de leur cycle de vie, ce qui me ramène à la création d'une économie circulaire pour le secteur forestier, des semences au produit fini, le tout grâce à l'innovation et à la commercialisation.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Nicholls.

Monsieur Dreeshen, vous avez la parole.

L'hon. Devin Dreeshen (ministre de l'agriculture et des forêts, Gouvernement de l'Alberta): Merci beaucoup de m'avoir invité à prendre la parole ici aujourd'hui.

De toute évidence, comme tout le monde ici présent le sait, l'année a été très difficile sur le plan économique, non seulement pour le secteur forestier, mais pour beaucoup d'industries partout au Canada.

La foresterie est le troisième secteur de ressources en importance en Alberta. C'est la clé de notre reprise économique. Au début de la pandémie de COVID-19, nous avons reporté de six mois le paiement des droits au titre du bois d'œuvre pour nous assurer que les entreprises forestières étaient en mesure de fonctionner et de conserver leur personnel. Nous avons également lancé un plan d'action pour l'emploi dans le secteur forestier au printemps pour appuyer le secteur forestier de l'Alberta en augmentant de 33 % le contingent annuel de coupes permises. Il s'agissait d'assurer l'approvisionnement en fibre pour notre industrie, de garantir des emplois et des investissements en cette période d'incertitude. Nous avons également pris cinq mesures clés initiales pour augmenter jusqu'à 13 % de ces 33 % des coupes annuelles autorisées.

Ces mesures garantiront un retour plus rapide des forêts autrefois productives, qui ont été frappées par des incendies, surtout en 2019, lorsque près de deux millions d'acres ont brûlé ici en Alberta. Nous avons lancé un concours ouvert pour adjuger les parties demeurées libres et approuvées les coupes annuelles admissibles. Nous avons exploré les moyens de donner un meilleur usage aux résidants de la récolte et à la fibre de bois résiduelle. Nous avons augmenté le recours à des semis naturels de qualité supérieure pour améliorer la santé et durabilité de nos forêts. Nous avons travaillé avec les entreprises pour veiller à la meilleure utilisation possible du bois affecté dans leurs plans de gestion forestière.

L'Alberta est déjà la province la plus concurrentielle au Canada — c'est du moins ce que nous aimons croire —, mais nous pensons que nous pouvons en faire plus. Nous continuons d'établir de nouveaux partenariats commerciaux en Asie et d'explorer le potentiel de croissance des produits du bois à valeur ajoutée pour nous assurer que les produits du bois secondaires sont quelque chose que nous pouvons vraiment développer ici en Alberta. En plus de ces mesures, la nouvelle loi Growing Alberta's Forest Sector Amendment Act 2020, que nous venons d'adopter à l'Assemblée législative de l'Alberta, vient moderniser la Forest Act, qui n'avait pas été mise à jour depuis 1971. En définitive, voilà qui répondra à la réalité actuelle du secteur forestier de l'Alberta.

Les modifications apportées à cette loi démontrent l'engagement du gouvernement à l'égard de l'industrie forestière et appuient la position de l'Alberta en tant que principale administration où les entreprises forestières peuvent faire des affaires, tout en maintenant notre système de gestion durable des forêts et le solide rôle de réglementation que nous jouons à l'échelle provinciale.

Le premier changement apporté à la loi a amélioré la transparence des droits forestiers afin d'appuyer la compétitivité du secteur forestier de l'Alberta. Cette nouvelle transparence dans le calcul des droits renforcera le dossier du bois d'œuvre résineux de la province.

La deuxième modification à la loi vise à encourager l'accès à la fibre et le système des quotas de coupe. Elle soutiendra l'approvisionnement en bois à long terme et réduira le fardeau réglementaire de notre secteur forestier en éliminant progressivement les permis de coupe, en faisant passer la période de contrôle des coupes de 5 à 10 ans et en ajoutant un préambule à la loi expliquant sa raison d'être.

Le troisième changement consiste à réduire les formalités administratives superflues pour les concessions forestières à long terme et à offrir un cadre réglementaire simplifié. Il s'agit notamment de permettre l'élaboration future de règlements sur la durée des concessions dans le cadre des accords de gestion forestière et d'accroître la réactivité des forums opérationnels. Ensemble, ces modi-

fications aideront à renforcer la compétitivité de notre secteur forestier ici en Alberta.

La foresterie est l'une des industries fondamentales de l'Alberta. Nous sommes bien placés pour répondre à la demande mondiale croissante pour nos produits forestiers. Nous avons une initiative qui célèbre les champions des forêts albertaines, dans le cadre de laquelle nous sommes fiers d'échanger nos pratiques de gestion durable fondées sur des données scientifiques afin d'améliorer la confiance des consommateurs et de favoriser un climat propice à l'augmentation des investissements, assurant ainsi la pérennité, la santé et la résilience de cette industrie renouvelable.

De toute évidence, l'industrie forestière de l'Alberta n'est pas sans danger. Nous avons de tout, du dendroctone du pin argenté aux feux de forêt, mais notre gouvernement travaille en étroite collaboration avec l'industrie forestière sur nos 87 millions d'acres de terres boisées pour s'assurer qu'elles sont bien gérées. L'industrie, en partenariat avec le gouvernement, a planté plus de 100 millions d'arbres cette année, ce qui réduit les risques d'incendies et aussi de ravageurs qui pourraient stériliser nos forêts.

En 2019, comme je l'ai déjà mentionné, deux millions d'acres ont brûlé ici en Alberta. C'était l'une des pires saisons de feux de forêt que l'Alberta ait connues. Ces incendies ont émis quelque 130 mégatonnes d'équivalent CO₂ dans la province. Évidemment, nous voulons nous assurer d'avoir des pratiques de gestion forestière adéquates dans les zones vulnérables aux incendies de forêt afin de pouvoir nous y rendre, faire nos récoltes et replanter une nouvelle forêt saine, fraîche et jeune.

Au-delà des feux de forêt, l'industrie et nous-mêmes, à titre de gouvernement, nous nous préoccupons également des normes sur les carburants propres proposées pour l'industrie forestière de l'Alberta. Les provinces et les territoires ont le pouvoir législatif de dicter des normes au secteur forestier, pas le gouvernement fédéral. Les provinces et les territoires ont déjà mis en place des systèmes judicieux. Ils devraient être acceptés sans essayer de faire double emploi, ce qui ne ferait qu'alourdir le fardeau réglementaire des entreprises.

• (1115)

Enfin, on ne semble pas reconnaître nos normes élevées actuelles. Nous avons un système de réglementation pour l'approbation, la surveillance et les pratiques de récolte de la biomasse qui sont toutes axées sur les pratiques environnementales et durables ici en Alberta.

Malgré cela, et grâce aux mesures énergiques et ciblées du gouvernement de l'Alberta et à des hivers froids, nous avons fait des progrès dans la lutte contre la propagation du dendroctone du pin argenté. À ce jour, l'Alberta a dépensé plus de 1 milliard de dollars, dont 560 millions pour lutter contre ce ravageur et protéger des forêts de pin d'une valeur d'environ 11 milliards. Nous dépensons une trentaine de millions par année, chaque année, pour lutter contre les dendroctones et les garder à l'intérieur de nos frontières. Nous recevons 1 million de dollars par année de la province de la Saskatchewan pour empêcher qu'ils se déplacent vers l'Est.

Nous remercions le gouvernement fédéral et le ministre O'Regan d'avoir reconnu la menace que pose le dendroctone pour les forêts du Canada. Ils ont consenti à verser 60 millions de dollars sur trois ans pour aider l'Alberta à lutter contre le dendroctone du pin argenté.

C'est un très bon début. Comme je l'ai dit, le dendroctone menace des pins d'une valeur de 11 milliards de dollars en Alberta, et nous sommes à l'avant-garde de cette lutte. Ce fléau risque d'avoir un effet dévastateur sur les provinces de l'Est si l'Alberta n'arrive pas à le contenir.

Nous sommes résolus à faire en sorte que notre industrie forestière puisse croître et prospérer au-delà d'une simple reprise.

Sur ce, je serai heureux de répondre à vos questions.

Je vous remercie de m'avoir invité.

Merci.

• (1120)

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Je vous remercie de vos observations.

Le dernier, mais non le moindre, est le ministre Yakabuski.

Votre équipe et vous, vous avez la parole.

L'hon. John Yakabuski (ministre, ministère des Richesses naturelles et des Forêts, Gouvernement de l'Ontario): Merci beaucoup, monsieur le président. C'est un plaisir et un honneur de comparaître devant votre comité aujourd'hui.

Comme dans presque toutes les industries au Canada, les opérations dans le secteur forestier de l'Ontario ont stagné au début de la pandémie dans un climat d'incertitude généralisé.

Notre gouvernement a réagi rapidement. Nous avons été l'une des premières administrations à inclure les producteurs de produits forestiers sur la liste des lieux de travail essentiels. Ce qualificatif d'essentiel a été justifié et démontré par la demande croissante de produits forestiers de l'Ontario, des produits d'hygiène à l'emballage des aliments en passant par les fournitures médicales. Et bien sûr, les produits forestiers de l'Ontario ont alimenté la demande de nos autres industries clés, comme la construction et le secteur de l'habitation. La forte demande a permis aux entreprises forestières de surmonter très rapidement le retard initial, les poussant à fonctionner à pleine capacité malgré les défis posés par la pandémie.

L'Ontario a adopté plusieurs mesures pour compenser les répercussions financières de la COVID-19 et aider le secteur forestier à se remettre sur pied.

Nous avons accéléré la mise en œuvre du programme provincial de financement des routes d'accès à la forêt de cette année afin que les dépenses d'infrastructure soient remboursées des mois plus tôt que d'habitude. Cela a aidé les entreprises forestières à faire face aux problèmes de liquidité.

Nous avons annoncé un report de six mois du versement des droits de coupe redevables à l'État pour la même raison.

Nous avons mis 3,5 millions de dollars à la disposition des entreprises forestières pour les aider à adopter des mesures de protection contre la COVID-19 pour les collectivités et les travailleurs, notamment pour ceux qui plantent les arbres, ainsi que pour veiller à la planification de cette ressource renouvelable et durable le printemps dernier.

De plus, nous travaillons actuellement avec Ressources naturelles Canada à la mise au point et au lancement d'un fonds pour les mesures de sécurité dans le secteur forestier, d'une valeur de 5,3 millions de dollars, qui aidera les petites et moyennes entre-

prises du secteur forestier de l'Ontario à assumer les coûts supplémentaires liés à la mise en place des mesures de protection contre la COVID-19.

En mai, j'ai convoqué un comité consultatif composé de chefs de file de l'industrie forestière pour nous faire une idée de l'incidence de la pandémie sur leurs activités. Dans le cadre des travaux de ce comité, mon gouvernement a entendu plusieurs suggestions pour aider le secteur. La première était de peaufiner et de publier notre stratégie pour le secteur forestier. En août, nous avons lancé notre stratégie après deux ans d'élaboration et de consultation.

« Croissance durable: Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario » a un vaste horizon de 10 ans qui aidera le secteur forestier à atteindre son plein potentiel, surtout à mesure que nous nous efforcerons de nous remettre de la pandémie. La stratégie vise à promouvoir la croissance économique et le développement, mais aussi à protéger nos forêts afin qu'elles soient toujours là pour les générations à venir. Il s'agit d'un plan pangouvernemental. Près de la moitié des ministères prendront des mesures à l'appui de la stratégie.

Pour atteindre ces objectifs, stratégie pour le secteur forestier repose sur quatre piliers, soit la promotion de l'intendance et de la durabilité, l'utilisation accrue du bois, l'amélioration de notre compétitivité en matière de coûts et la promotion de l'innovation, des marchés et des talents.

Nous travaillons à promouvoir des utilisations novatrices des ressources en bois de l'Ontario afin que les entreprises puissent tirer parti des marchés internationaux en croissance pour les produits que nous fabriquons aujourd'hui et ceux que nous fabriquerons dans 10 ans. Un bon exemple de cette innovation est le domaine croissant de la construction en bois massif, où nous croyons que l'Ontario peut s'imposer comme un chef de file mondial. Je félicite Ressources naturelles Canada d'avoir misé sur l'amélioration de l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments et l'infrastructure des ponts. Cette initiative cadre parfaitement avec nos efforts visant à promouvoir la construction en bois massif.

Nous prenons également des mesures pour accroître l'utilisation de produits biochimiques et de biocarburants durables et renouvelables en Ontario. Cette utilisation novatrice des produits forestiers représente une occasion extraordinaire de diversifier le secteur encore davantage. Nous ne voulons pas rater cette occasion. Nous comptons sur la norme fédérale sur les carburants propres pour reconnaître l'Ontario comme un chef de file en matière de durabilité de tous les produits forestiers, y compris les biocarburants.

En ce qui concerne le leadership de l'Ontario en matière de durabilité, j'aimerais souligner que notre province, à l'instar du gouvernement fédéral et d'autres administrations de notre pays, est pleinement engagée à gérer de façon durable ses forêts et leurs habitants. Nous pouvons procéder de différentes façons, mais nous suivons un cadre stratégique scientifique conçu pour répondre aux conditions et aux circonstances de notre province. Lorsqu'il y a des approches différentes, il importe de se respecter mutuellement, de se rappeler que le Canada est reconnu mondialement pour ses pratiques durables, et que l'Ontario a contribué à lui donner cette réputation. Si les mérites de l'approche scientifique de la province ne sont pas reconnus, nous craignons que le marché ne soit confus quant à la durabilité de nos forêts et de nos produits forestiers.

• (1125)

Sur une note plus positive, grâce à l'ingénierie de pointe, les systèmes biothermiques modernes sont aussi efficaces que les combustibles fossiles et les systèmes de chauffage électriques. Il s'agit d'une autre option de chauffage pour les collectivités rurales, nordiques et autochtones qui dépendent actuellement des combustibles fossiles pour se chauffer.

Comme il s'agit d'envisager ce qu'il faut pour relancer le secteur, mon ministère encourage Ressources naturelles Canada à renouveler son engagement à investir dans des programmes fédéraux particulièrement utiles, dont le Programme de construction verte en bois. Ces programmes ont fait leurs preuves en favorisant l'innovation dans le secteur forestier et en aidant à l'expansion du marché des produits forestiers de l'Ontario, contribuant par là à la création d'emplois et à la croissance économique.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots au sujet de notre différend commercial avec les États-Unis au sujet du bois d'œuvre.

Récemment, à la suite d'un examen administratif, les tarifs douaniers ont considérablement baissé pour la plupart des scieries de l'Ontario, ce qui est une bonne nouvelle, mais nous sommes toujours d'avis que ces tarifs sont injustes et nous apprécions les efforts que le gouvernement fédéral continue de déployer pour lutter contre ces obstacles commerciaux injustifiés.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser au comité permanent. L'industrie forestière, l'un des secteurs économiques les plus renouvelables et les plus durables du Canada, sera plus que jamais nécessaire pour soutenir la reprise économique à la suite de cette crise.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Nous vous remercions de vos observations.

Nous allons commencer par un tour de six minutes.

Je crois que nous allons commencer par M. Zimmer.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais poser ma question à notre témoin de la Colombie-Britannique, Mme Nicholls.

Bonjour. Merci de votre présence aujourd'hui.

Je suis originaire de la Colombie-Britannique. Sur la route de Fort St. John à Prince George, on voit encore énormément de pins rougis. Il y en a encore beaucoup, comme vous l'avez dit, qui ont été attaqués par le dendroctone du pin argenté. Ils ne sont pas tous tombés d'eux-mêmes, mais ils ont été abattus, du moins dans une certaine mesure. Ce que je vois maintenant, c'est toute une série d'arbres jaunes, ou de bois jaune, qui serait l'œuvre du dendroctone de l'épinette. Je pensais qu'il s'agissait d'arbres à feuilles caduques lorsque je passais en voiture, mais ce n'est pas le cas.

J'aimerais savoir si vous avez des chiffres sur les répercussions que cela a eues sur l'ensemble de la province. Vous avez dit que nous avions réglé le problème du dendroctone du pin. Que faisons-nous au sujet de celui de l'épinette en Colombie-Britannique, et que peut faire le gouvernement fédéral pour aider?

Mme Diane Nicholls: Vous avez raison. Nous avons une infestation de dendroctone de l'épinette, comme je l'ai mentionné dans ma

déclaration préliminaire, en partie en raison des changements climatiques que nous observons et des changements dans nos écosystèmes. C'est semblable à ce que nous avons vu avec le dendroctone du pin argenté en ce qui concerne la prolifération de ces populations épidémiques.

M. Bob Zimmer: D'accord. J'ai déjà vu cela à l'échelle de la province. Nous avons eu des programmes provinciaux qui nous ont permis d'abattre le bois et de l'utiliser. On ne s'en sert pas seulement comme combustible, mais aussi pour des produits de plus grande valeur.

Avez-vous déjà vu des programmes de la sorte pour ce bois?

• (1130)

Mme Diane Nicholls: Oui. Nous avons beaucoup travaillé avec l'industrie au cours des six dernières années, lorsque le fléau du dendroctone de l'épinette a commencé. La différence entre les deux, c'est que celui du pin se trouve habituellement dans des bois entièrement constitués de ces arbres. C'est simplement la nature de l'écosystème et la façon dont l'espèce évolue.

Dans le cas du dendroctone de l'épinette, l'épinette se trouve dans des bois mixtes, de sorte qu'il y a du bois vert qui est infecté et du bois mort.

Nous avons été durement touchés par le dendroctone du pin argenté, de sorte qu'il nous a fallu effectuer des coupes de récupération. Et voilà que nous assistons à un nouveau fléau, celui du dendroctone de l'épinette. Or, nous voulons conserver le plus possible ce volume vert en vue de possibilités futures et concentrer nos efforts de récolte sur les arbres morts ou infectés.

Nous avons beaucoup travaillé avec l'industrie et BC Timber Sales en Colombie-Britannique pour cibler nos efforts dans ce sens. Nous savons que nous ne pourrions pas nous en débarrasser complètement. Nous savons aussi que nous devons faire attention à des choses comme la biodiversité et les autres valeurs des écosystèmes forestiers du territoire. Si nous poursuivons nos pratiques et continuons à faire des coupes à blanc, et si nous voulons nous attaquer à tout, y compris au problème des prises accessoires de bois vert, nous risquons d'avoir un impact sur ces autres valeurs. C'est une question d'équilibre.

M. Bob Zimmer: Oui, et c'est vous qui êtes l'experte en foresterie, pas moi, mais je suis préoccupé de voir que nous avons de plus en plus... Nous venons de parler de séquestration du carbone et des puits de carbone. La matière ligneuse est sans doute ce qu'il y a de meilleur à ce chapitre, mais je crains fort que si c'est pour qu'elle alimente les incendies de forêt, tout ce beau travail à l'échelle du pays ne parte littéralement en fumée. J'espérais que nous aurions de meilleurs incitatifs pour abattre ces arbres, peut-être de meilleurs droits de coupe, mais encore une fois, c'est une question provinciale.

Je poursuis. Vous avez parlé de l'utilisation à forte valeur ajoutée de notre bois d'œuvre. Je vous rappelle que je viens du Nord de la Colombie-Britannique, où nous avons tout un stock de bois d'œuvre qui est prêt à être utilisé et qui l'est dans une certaine mesure, mais pas entièrement. Selon vous, que devrait faire le gouvernement fédéral pour mieux exploiter ce marché de plus grande valeur ou de meilleure qualité? Je me souviens du grand élan que les anciens ministres Bell, Christy Clark et d'autres avaient voulu donner à ce dossier en se rendant en Chine pour développer ce marché étranger. Croyez-vous qu'il faille insister sur la commercialisation de nos produits, surtout en Colombie-Britannique, pour accroître la valeur ajoutée?

Mme Diane Nicholls: Oui, je pense que nous avons un très bon partenariat avec le gouvernement fédéral pour développer des marchés. Nous mettons vraiment l'accent sur le bois massif, ce qui, à mon avis, est excellent pour le Canada; cependant, lorsqu'on pense à la majorité des produits du bois massif, il s'agit de bois de construction de dimensions courantes ou d'une matière première.

En ce qui concerne le stock de fibres en Colombie-Britannique, nous en avons une partie, qui demeurera un produit de base pour nous, mais nous avons aussi une zone inexploitée de fibres qui ne sont pas utilisées actuellement et qui pourraient l'être. Dans ma déclaration préliminaire, je suggère que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces pour trouver les politiques, les incitatifs et les possibilités qui attireront de nouveaux venus pour créer et commercialiser quelques-uns de ces nouveaux produits que nous connaissons. Nous savons qu'ils fonctionnent; nous savons que la Scandinavie fait ce genre de travail.

Je suis d'accord avec les commentaires de l'Ontario. Si nous attendons trop longtemps pour éclairer la voie vers cette nouvelle opportunité et que ce soit économiquement viable... nous raterions des occasions de créer des emplois bien rémunérés, plus par mètre cube que, disons, une centrale bioénergétique. Cela ajoute de la valeur à la fibre qui est déjà retirée des épinettes ou des pins tués par le dendroctone dans certaines régions et qui n'est plus utile pour la fabrication de planches de deux par quatre, parce que ce n'est tout simplement pas le bon matériau. Si nous pouvions produire des bioplastiques, des produits biochimiques ou des biomatériaux qui seraient très en demande, nous aurions, espérons-le, des investissements au Canada, et certainement en Colombie-Britannique — et c'est là que je veux en venir — pour que ces produits puissent être fabriqués en Colombie-Britannique en utilisant la bonne fibre et en créant une valeur supplémentaire par arbre récolté dans toute la province.

M. Bob Zimmer: Merci.

Le président: Monsieur Weiler, vous avez la parole.

M. Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui, et plus particulièrement Mme Nicholls, qui s'est jointe à nous si tôt depuis la côte Ouest. Je suis moi aussi député de la Colombie-Britannique, et j'aimerais vous poser quelques questions, si vous le permettez, monsieur le président.

À bien des égards, notre gouvernement fédéral a tiré des leçons du leadership de la Colombie-Britannique pour l'élaboration de mesures de politiques climatiques fondées sur le marché, comme la tarification de la pollution et la norme de la Colombie-Britannique sur les carburants à faible teneur en carbone, la LCFS. En 2018, la province a lancé son plan vert, CleanBC, dont cette norme est un

élément essentiel. J'aimerais que vous nous parliez des possibilités que la LCFS a créées pour le secteur forestier et la bioéconomie et que vous nous disiez quelles leçons nous devrions en tirer avant de mettre la dernière main aux normes sur les combustibles propres.

• (1135)

Mme Diane Nicholls: En ce qui concerne la norme sur les combustibles propres, qui progresse du côté fédéral, l'ébauche initiale nous a assez inquiétés, car elle aurait pu alourdir le fardeau réglementaire au détriment de notre durabilité et de l'inclusion de la biomasse forestière dans la norme. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral et nous avons clairement fait valoir notre position sur les possibilités qui existent dans ce contexte.

Comme je l'ai dit, la Colombie-Britannique a un cadre de gestion forestière durable très solide, reconnu dans le monde entier. Avec la norme sur les combustibles propres, nous voyons vraiment la possibilité d'utiliser une partie de la biomasse qui n'est pas utilisée actuellement, comme, par exemple, les rémanents de la récolte. Cela n'aura pas de nouvelles incidences sur le territoire par rapport à ce que fait déjà la Colombie-Britannique dans ses activités de récolte, car ces incidences seront simplement complémentaires.

Un aspect que je tiens vraiment à souligner, c'est que nous avons fait beaucoup de travail sur ce que nous appelons une pyramide économique, une pyramide sociale, et nous sommes en train de parachever la pyramide des émissions de gaz à effet de serre. Ce que nous constatons, c'est que, compte tenu de l'énorme quantité de biomasse nécessaire pour la production de carburants propres, de gaz naturel ou d'autres formes d'énergie renouvelable, c'est assez coûteux, contrairement à des produits nouveaux et émergents de plus grande valeur, dont les biomatériaux, les bioplastiques et les produits biochimiques, qui nécessitent bien moins de biomasse.

De notre point de vue — et c'est la raison pour laquelle je reviens constamment à l'économie circulaire —, il ne s'agit pas de faire un compromis entre un produit et un autre. Ils sont tous complémentaires. Quand je songe aux combustibles et à l'énergie, c'est-à-dire aux granulés et à la combustion pour produire de l'énergie, cela devrait être le dernier élément de l'économie circulaire, le tout dernier point, parce qu'on brûle la matière ligneuse qui devient un produit final. On ne peut rien fabriquer d'autre après l'étape de la combustion ou de la production d'énergie. Mais quand on produit un biomatériau, comme des deux par quatre, le produit dérivé est transformé en pâtes et papiers et sert à produire d'autres matériaux jusqu'au stade des résidus qui finissent par ne plus être réutilisables et qui achèvent leur vie sous forme de combustible ou de matériaux de production d'énergie. Autrement dit, c'est le cycle complémentaire que nous devons développer dans le secteur forestier de la Colombie-Britannique.

M. Patrick Weiler: Un aspect dont il a été question au Comité au cours des dernières réunions, c'est la préoccupation concernant le brûlage de piles de bois. Voilà qui en dit long sur les possibilités qu'offre l'économie circulaire et sur la façon dont elle pourrait être gaspillée. Je sais que la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral sont des partenaires dans l'initiative sur le carbone forestier grâce à laquelle ils investissent dans des projets qui séquestrent le carbone forestier et réduisent les émissions. Je crois comprendre que ce programme tient également compte de cet aspect particulier. J'aimerais que vous nous parliez un peu de l'utilisation de la fibre dans le cadre de ce programme.

Mme Diane Nicholls: Oui, c'est exactement ce que nous faisons grâce au Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement fédéral et au programme de participation que nous avons créé en Colombie-Britannique à partir de ce fonds, soit l'initiative sur le carbone forestier. Le programme est très axé sur les activités de gestion forestière qui séquestrent plus de carbone.

Dans mes remarques liminaires, j'ai dit que les arbres plantés, les arbres qui poussent et les arbres à croissance rapide sont comme des adolescents. La croissance aidant, on séquestre de plus en plus de carbone et on mange davantage, n'est-ce pas? En vieillissant, on ralentit un peu. Quand on est très jeune, c'est assez lent aussi. Les jeunes arbres séquestrent le carbone tout au long de leur cycle de vie, mais il n'y a pas que cela. Nous avons également fait des analyses et des modélisations avec le Service canadien des forêts au sujet de la fertilisation. Les engrais accélèrent la croissance, et à l'analyse du cycle de vie, y compris de la production d'engrais et de la technique d'application, on constate un gain continu sur le plan des émissions de gaz à effet de serre en raison du rythme plus rapide auquel les arbres en croissance séquestrent le carbone.

En Colombie-Britannique, nous n'utilisons pas le tiers supérieur de l'arbre pour brûler les rémanents de la récolte. Nous n'utilisons pas les branches. Nous essayons plutôt de donner l'exemple en suivant l'initiative pour le carbone forestier et en montrant qu'il est possible de transporter ces fibres de biomasse résiduelles dans une usine où elles entreront dans la fabrication d'un produit, des granulés, par exemple. Nous réussissons assez bien dans ce contexte et c'est vraiment comme si nous éclairions la voie pour d'autres. Tout le monde pensait que c'était impossible. Grâce à cette initiative, qui nous a été très propice, nous démontrons que c'est faisable et qu'il y a là une occasion à saisir. Cela dit, nous devons explorer les possibilités plus à fond et trouver les moyens de mieux faire.

• (1140)

M. Patrick Weiler: Merci. Madame Nicholls, vous avez mentionné quelques mesures clés que nous pouvons prendre pour faire progresser la bioéconomie. Au cours des dernières semaines, nous avons entendu divers témoins nous parler de la série de programmes de financement du secteur forestier de Ressources naturelles Canada, dont le Programme d'innovation forestière, les Investissements dans la transformation de l'industrie forestière et l'Initiative de foresterie autochtone. Vous pourriez peut-être nous faire part des résultats que vous constatez dans la province grâce à ces programmes et de vos impressions concrètes sur ce qu'ils permettent à l'avenir.

Mme Diane Nicholls: Je suis heureuse de pouvoir affirmer que ces programmes ont donné de bons résultats en Colombie-Britannique.

Le seul aspect que j'ai porté à l'attention de mes collègues du gouvernement fédéral, c'est que, en Colombie-Britannique, nous avons des collectivités gravement touchées, où des scieries ont fermé leurs portes, laissant derrière elles de véritables friches industrielles. Elles ne produisent plus rien. Ces collectivités ont été très durement touchées. Elles dépendent du secteur forestier. Ce serait vraiment bien de regrouper des programmes de financement fédéraux et provinciaux existants pour voir à la dépollution de ces friches. Transformés en zones vertes, ces sites pourraient devenir un nouvel atout pour la collectivité, d'autant plus si les Premières Nations participent aux projets.

Il s'agirait de conjuguer les fonds provenant des Investissements dans la transformation de l'industrie forestière et du programme de financement pour les Autochtones pour nous concentrer sur certaines collectivités qui sont vraiment en difficulté. Ce serait l'occasion de concentrer les fonds pour créer quelque chose de durable.

Je ne dis pas que les fonds ne sont pas utilisés à des fins durables à l'heure actuelle, mais ce sont les intérêts des promoteurs qui priment. Il ne s'agit pas toujours de propositions globales, car certaines entités demeurent vigilantes face à ce que l'on essaie de faire. Il serait bon de regrouper certains de ces éléments dans un programme ou un projet en faveur des collectivités les plus durement touchées, en utilisant l'infrastructure qui est là, mais qui a simplement besoin d'être reconvertie.

Le président: Merci.

Monsieur Simard, la parole est à vous.

[Français]

M. Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie également les témoins.

J'ai une brève question à vous poser, monsieur Dreeshen. Je tiens d'abord à souligner que j'ai bien aimé que, dans votre intervention, vous ayez souligné que l'industrie forestière relève principalement des compétences des provinces. C'est un point de vue que nous partageons, et je crois que tout le monde partage.

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, notamment dans certains programmes. Je pense notamment au programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière. En ce sens, au Comité, nous avons parlé de nombreuses reprises du potentiel assez exceptionnel des bio-industries. À ce propos, nous nous sommes fait dire que cela pouvait remplacer certains produits issus du pétrole, notamment pour faire du plastique, mais qu'il nous manque une partie de l'expertise. Or cette expertise, elle est surtout chez vous, en Alberta. Vous avez des spécialistes de la chimie.

Avez-vous un plan pour faire la transition de la pétrochimie aux bioproduits?

[Traduction]

L'hon. Devin Dreeshen: Je m'excuse, mais mon français est un peu rouillé. Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît?

[Français]

M. Mario Simard: Étant donné que vous avez l'expertise des spécialistes de la chimie, avez-vous un plan pour faire une transition de la pétrochimie vers des produits biosourcés, c'est-à-dire à partir de la matière ligneuse, de la forêt?

[Traduction]

L'hon. Devin Dreeshen: En Alberta, le secteur forestier est le troisième secteur d'exploitation des ressources en importance. Environ 40 000 personnes travaillent chaque année dans ce secteur. Nous tenons à être en mesure de promouvoir notre industrie de manière permanente.

J'ai encore eu un peu de difficulté avec la traduction, mais je crois que la question portait sur l'importance de la foresterie pour la province.

Je n'ai pas vraiment entendu la traduction, alors j'ai dû utiliser mon français très rouillé. Je m'excuse.

• (1145)

[Français]

M. Mario Simard: Il n'y a pas de souci. Vous vivez ce qu'un francophone vit constamment.

J'ai une question rapide à poser à Mme Nicholls.

Nous avons parlé à plusieurs intervenants du milieu. Vous avez fait état de la volonté de vous diriger vers plus de produits à valeur ajoutée. On nous a dit que, ce qui est surtout commercialisé en Colombie-Britannique, ce sont des produits de commodité. À cet effet, il y a un programme qui soutient le développement des marchés, et c'est la Colombie-Britannique qui va chercher la part du lion, avec près de 80 % de l'enveloppe. Nous savons que ce programme n'insiste pas sur la valeur ajoutée.

Seriez-vous d'accord avec moi pour dire que nous devrions remodeler le programme pour qu'il y ait des incitatifs à faire des produits à valeur ajoutée?

[Traduction]

Mme Diane Nicholls: Oui, je proposerais une approche différente, car la Colombie-Britannique profite énormément du programme dont vous parlez. Il s'agit de produits de base, de bois de dimensions courantes et certainement de bois massif, ce qui est très important pour notre province et d'autres régions du Canada. Nous avons besoin d'un soutien continu.

En parlant pour le Canada, et bien sûr, la Colombie-Britannique, je dirais que nous devons vraiment stimuler la demande pour certains de ces nouveaux produits et sensibiliser le public au fait qu'ils sont plus écologiques et qu'ils émettent moins de gaz à effet de serre que les produits pétroliers.

Je sais que c'est parfois difficile parce qu'on échange une industrie pour une autre, mais je crois qu'il y va de la santé de la planète et des possibilités qui existent.

Oui, ce serait bien d'avoir un programme qui crée ces marchés et qui attire la demande pour ces nouveaux produits, tout comme nous avons besoin d'un soutien continu pour les produits conventionnels que nous fabriquons.

[Français]

M. Mario Simard: Pour faire suite à ce que vous venez de dire, seriez-vous aussi d'accord avec moi pour dire que si nous avions des normes dans les contrats d'approvisionnement du gouvernement sur l'empreinte carbone, comme c'est le cas dans plusieurs pays d'Europe, peut-être aurions-nous, alors, une plus grande facilité à vendre des produits issus de matière ligneuse?

Seriez-vous favorable à l'idée de mettre un critère d'empreinte carbone dans les contrats d'approvisionnement du gouvernement fédéral?

[Traduction]

Mme Diane Nicholls: Quant à l'empreinte carbone, tout comme le gouvernement fédéral, nous avons des cibles en Colombie-Britannique, tel qu'énoncé dans notre plan CleanBC. Les produits ligneux à longue durée de vie entrent certainement dans cette catégorie. De plus, il est certain que la plantation d'arbres et une saine gestion des forêts contribuent à respecter ces cibles, les facteurs clés étant l'atténuation des feux de forêt et l'utilisation de la fibre à bon escient au lieu de la laisser se consommer lors du brûlage des débris.

Si j'ai bien compris votre question, en ce qui concerne l'exigence d'un taux de séquestration rattaché aux produits comme moyen de favoriser ou de promouvoir une plus grande demande, je pense que c'est en effet une approche.

Je pense également qu'il y a lieu d'instituer des mesures incitatives. Prenons par exemple les codes du bâtiment. Ils ont changé à l'échelle nationale à force d'insister là-dessus et voilà que nous pouvons faire des constructions en bois massif. Les provinces ont emboîté le pas au fédéral, et on voit de plus en plus de bâtiments en bois massif, sans parler des nombreux cours de formation spécialisée en architecture, génie, sécurité-incendie, et tout cela, qui sont exigés à ces fins. Notre secteur occupe une place de plus en plus privilégiée dans les codes du bâtiment et cette tendance devra se poursuivre au fil du temps.

Je pense que si nous avions des incitatifs non seulement pour l'utilisation de bois massif, la modification des codes du bâtiment et la promotion de ce progrès, mais encore pour l'intégration d'un certain pourcentage de la biomasse du bois utilisée dans la construction pour que la totalité du bâtiment, de l'isolation aux bioplastiques en passant par les biomatériaux et les produits biochimiques... Nous pourrions fabriquer le béton à l'aide de filaments de bois plutôt qu'en fibre de verre, par exemple. Nous pourrions créer des structures novatrices...

• (1150)

Le président: Merci, madame Nicholls. Je vais devoir vous arrêter ici.

Monsieur Cannings, vous avez la parole.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Merci.

J'aimerais également remercier tous les témoins qui ont comparu devant nous aujourd'hui.

Je suis député de la Colombie-Britannique et je vais adresser mes questions à Mme Nicholls, du moins pour ce tour.

Vous avez parlé à plusieurs reprises de l'idée d'utiliser la fibre appropriée au produit. Vous avez également souligné, je crois, la manière dont le gouvernement de la Colombie-Britannique essaie d'encourager l'exploration de nouvelles utilisations pour des parties de l'arbre que nous ne mettons pas tellement en valeur jusqu'ici. Prendre des tas de déchets ou quoi que ce soit d'autre et les utiliser pour la fabrication de meilleurs produits au lieu de les brûler.

Je me demande s'il y a une politique ou une stratégie en Colombie-Britannique visant à s'assurer que les billes de bois vraiment précieuses sont utilisées au mieux. Les exploitants de scieries, surtout les plus petites, me disent constamment qu'ils ont des difficultés à avoir accès à de grosses billes issues de vieux peuplements, car elles sont utilisées pour les pâtes et papiers, quelque chose comme ça, ou pour faire des granules de bois... Ils aimeraient en faire de grosses poutres, ou des deux par dix ou deux par six, au lieu que ces billes soient broyées et utilisées dans les pâtes et papiers.

Je me demande s'il y a une stratégie au sein du service des forêts de la Colombie-Britannique pour non seulement encourager cela, mais aussi pour l'imposer.

Mme Diane Nicholls: Oui, il y a des éléments dans notre politique et notre réglementation qui nous aident à le faire. La manière dont le bois est utilisé relève pour l'essentiel des activités interentreprises.

Les exploitants de scieries fabriquent du bois de construction de dimensions courantes, des deux par quatre... S'il s'agit d'une bille de grande valeur pour un produit, ils l'utiliseront pour ce produit.

Certains petits exploitants ont du mal avec les prix qu'on leur demande pour certaines billes sur lesquelles ils aimeraient mettre la main. D'autres sont prêts à payer. C'est un marché concurrentiel. On n'a pas toujours ce que l'on veut.

Cependant, il y a des pénalités si une usine de pâte à papier utilise des matériaux destinés à faire des deux par quatre ou des matériaux qui devraient aller à d'autres.

La Colombie-Britannique cherche des moyens de renforcer cela et travaille avec l'industrie pour trouver la meilleure façon de le faire afin d'avoir une diversité de producteurs avec non seulement de grandes entreprises, mais aussi de petits producteurs communautaires. Nous avons récemment apporté des modifications législatives et politiques que nous sommes en train de mettre en œuvre pour voir quel effet elles auront. Ce sera très important à l'avenir.

S'agissant des solutions de rechange au brûlage des rémanents d'exploitation afin de mettre en valeur cette fibre et/ou ces résidus de récolte qui restent sur le site. À l'heure actuelle, ces solutions ne sont pas utilisées, sauf dans le cadre de l'initiative sur le carbone forestier, où nous avons été en mesure d'extraire les rémanents de la forêt et de trouver une façon de les utiliser. Il y a là une occasion réelle de s'assurer que la fibre est utilisée.

Lorsque je dis « la bonne fibre, au bon endroit », cela revient à l'économie circulaire dans le secteur forestier. Il s'agit de se dire « Ne nous contentons pas de la prendre et de la brûler pour produire de l'énergie, mais essayons d'abord de fabriquer ces autres produits de plus grande valeur, puis brûlons les résidus pour en tirer de l'énergie ».

M. Richard Cannings: Pour ce qui est de brûler pour extraire de l'énergie, dans ma circonscription, une entreprise travaille dans une friche industrielle pour fabriquer un gaz naturel renouvelable à partir de résidus forestiers. Je me rends compte que d'autres témoins nous ont dit que le fait de brûler des matériaux permettant de fabriquer des deux par quatre pour produire de l'énergie n'est certainement pas la meilleure façon d'avancer, mais lorsque nous brûlons ces résidus... Je me demande si c'est une tendance que vous observez dans toute la province.

Comme je l'ai dit, il y a une entreprise qui a des projets pour trois de ces sites rien que dans ma circonscription. Je me demande simplement si vous en faites la promotion ou si vous encouragez cela, et si vous voyez cela comme l'une des voies à suivre, c'est-à-dire utiliser des matériaux issus des tas de rémanents destinés à être brûlés, pour créer du gaz naturel renouvelable que FortisBC cherche vraiment à obtenir.

• (1155)

Mme Diane Nicholls: Comme je l'ai dit plus tôt, je pense qu'il s'agit vraiment d'une combinaison de produits que nous voulons mettre au point.

Il est certain que l'industrie du gaz naturel renouvelable ou des granules pour l'énergie, l'expédition outre-mer et l'exportation sont

très utiles au niveau mondial, en ce sens qu'elles nous aident à délaissier le charbon et à passer à une source d'énergie plus propre, ce qui nous aide à l'échelle internationale.

Mon inquiétude porte sur l'utilisation d'arbres entiers pour alimenter une installation de granules et la production d'énergie. Nous voulons nous concentrer sur l'utilisation optimale de l'arbre au complet afin que les deux tiers de cet arbre servent à nos produits de construction de dimensions courantes et que le tiers restant aille à la production d'énergie, par exemple.

Je pense que chaque produit a sa place et que chaque région est différente et spécifique. Je pense que nous devons être attentifs aux occasions qui conviennent pour les bonnes raisons. Je pense qu'il y a une occasion, et en ce qui concerne le gaz naturel renouvelable, les signaux provenant du Canada et de la Colombie-Britannique nous ont montré que cela a attiré des investissements.

Mon opinion personnelle est que nous devons faire quelque chose de semblable pour ces nouveaux produits que les gens connaissent moins — les bioplastiques, les biomatériaux et les produits biochimiques qui ont en fait une plus grande valeur par mètre cube — et pour en tirer des avantages pour la province et pour le Canada. Cependant, ces produits sont moins connus et moins reconnus comme étant des technologies éprouvées. À l'échelle mondiale, il y a maintenant une forte augmentation de la demande pour les granules. Il y a un certain nombre de marchés — les marchés asiatiques, en particulier le Japon, et la Scandinavie — qui recherchent un approvisionnement en granules, et cela crée un élan important en Colombie-Britannique et un grand intérêt à investir dans ce secteur.

Au fil du temps, ceux...

Le président: Merci, madame Nicholls. Malheureusement, je dois vous interrompre encore une fois.

M. Richard Cannings: Merci.

Le président: Nous allons maintenant passer à la série de questions de cinq minutes.

Je rappelle aux députés que cette industrie existe aussi à l'est de la Colombie-Britannique. Gardez cela à l'esprit lorsque vous posez vos questions.

Nous allons commencer par M. McLean.

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Je remercie les ministres et les fonctionnaires d'être venus aujourd'hui et de nous avoir communiqué certains renseignements. C'est très intéressant.

Monsieur Dreesen, vous avez parlé de la compétitivité de l'industrie en Alberta et du fait qu'elle est un moteur du développement de la province. Félicitations pour la place de l'industrie dans la croissance économique, surtout à ce stade-ci.

Pouvez-vous nous dire quel effet la norme sur les carburants à faible teneur en carbone pourrait avoir sur cette compétitivité par rapport à nos concurrents aux États-Unis?

L'hon. Devin Dreeshen: La Norme sur les combustibles propres inquiète notre industrie en Alberta. Au départ elle était préoccupée par le fait que le bois brûlé n'était pas autorisé comme matière première. Il semble y avoir des mesures positives à cet égard, ce qui est une bonne chose à plus petite échelle. L'un des plus grands problèmes de notre industrie, et de notre gouvernement, c'est le double emploi dans notre réglementation. Le fait que les normes en matière de carburants propres créent un nouveau cadre pour les normes en matière d'environnement et de biodiversité... Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'avoir deux ensembles de règlements qui, au bout du compte, font la même chose.

Je serais heureux de déposer auprès du Comité notre cadre de gestion durable en Alberta qui prend déjà en charge tout ce qui est prévu par les normes en matière de carburant propre. Je ne vois tout simplement pas en quoi il serait sage qu'un autre ordre de gouvernement vienne dédoubler un cadre réglementaire ou un règlement que les gouvernements provinciaux ont le pouvoir de faire et qu'ils font déjà.

• (1200)

M. Greg McLean: Merci, monsieur le ministre.

Puis-je poser la même question au ministre Yakabuski, s'il vous plaît?

L'hon. John Yakabuski: Je pourrais vous donner à peu près la même réponse. Nous avons également des inquiétudes concernant la Norme sur les combustibles propres, car il s'agit d'une responsabilité provinciale.

Le gouvernement a collaboré avec Ressources naturelles Canada, Affaires mondiales Canada et d'autres provinces pour promouvoir la durabilité de nos cadres juridiques et stratégiques de gestion forestière dans les marchés de produits forestiers du monde entier. Nous craignons qu'un système de réglementation redondant émanant du gouvernement fédéral ne serve qu'à semer la confusion chez les investisseurs internationaux et à semer le doute quant à savoir si nos industries sont appuyées. Nous demandons pourquoi il est nécessaire que le gouvernement canadien ajoute des exigences supplémentaires pour assurer la durabilité. Nous sommes convaincus que nous avons les industries les plus durables qui soient. Nous sommes très fiers de la façon dont nous les menons ici en Ontario.

Pour ce qui est d'une norme sur les combustibles propres qui relève des provinces, nous croyons que le gouvernement fédéral devrait appuyer la nôtre et ne pas la dédoubler en imposant sa propre norme.

M. Greg McLean: Merci beaucoup.

Madame Nicholls, vous avez parlé de plus d'emplois... plus efficaces que les biocarburants. Je voulais examiner la question des biocarburants par rapport aux combustibles issus du bois. Je suppose qu'en ce qui concerne la création d'emplois, vous voulez parler des biocarburants issus du bois par rapport à ceux provenant des céréales. Est-il plus rentable d'obtenir des biocarburants à partir du bois qu'en utilisant des céréales fourragères?

Mme Diane Nicholls: Non. Nous avons travaillé avec nos économistes et ceux du Service canadien des forêts. Si vous regardez la quantité de gaz naturel renouvelable qui est produite à l'échelle mondiale, la principale matière première est le maïs et ainsi de suite. C'est beaucoup plus efficace, efficace et économique. La meilleure utilisation possible de la fibre et de la biomasse ligneuse n'est peut-être pas à chercher dans le domaine du carburant. Il vaut peut-être mieux se tourner vers certains de ces autres domaines où

les éléments structureux du bois sont très utiles, par opposition au maïs... Nous ne pouvons pas faire concurrence au maïs.

M. Greg McLean: Je n'ai probablement le temps que pour une brève question.

La gestion forestière inclut les résidus sur le sol forestier. Bien sûr, la gestion forestière signifie limiter les feux de forêt, mais les deux semblent se chevaucher. Plus il y a de gestion forestière, plus les feux de forêt sont intenses.

Où est l'équilibre ici? Lorsque vous parlez de nettoyer le sol forestier, qui émet lentement du carbone, de prendre les résidus forestiers et de les brûler, donc d'émettre ce carbone très rapidement, et donc de maintenir la viabilité de la forêt qui ne brûle pas aussi intensément dans un feu de forêt non géré... Où est l'équilibre ici, entre le carbone qui reste dans la terre pour alimenter la croissance de la prochaine génération d'arbres qui séquestreront du carbone et le carbone qui est récolté, brûlé ou transformé rapidement?

Mme Diane Nicholls: C'est une question très compliquée. Cela prendrait plus de deux minutes.

Le président: Vous avez environ 30 secondes.

Mme Diane Nicholls: C'est un équilibre. Nous gérons la variabilité des mosaïques dans l'ensemble du territoire pour mener cette gestion forestière diversifiée, avec des ouvertures et des fermetures, afin d'atténuer les risques d'incendies, et toutes ces pratiques sont combinées de façon à obtenir un équilibre et avoir une transition dans le paysage.

M. Greg McLean: Merci.

Le président: Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Paul Lefebvre (Sudbury, Lib.): Merci, monsieur le président.

Comme vous l'avez suggéré, nous allons peut-être nous détourner de nos amis de l'Ouest et parler un peu plus de l'Est.

Monsieur Yakabuski, c'est toujours un plaisir de vous voir.

J'ai quelques questions à vous poser. Vous avez parlé de certains soutiens apportés au début de la pandémie de la COVID à l'industrie forestière. Comme vous l'avez également mentionné, l'industrie forestière a plus ou moins repris ses activités après une interruption au début de l'épidémie. Nous fournissions encore des mesures de soutien par l'entremise des provinces. Dans votre exposé, vous avez dit avoir appuyé la plantation d'arbres pendant la saison pour un montant d'environ 3 millions de dollars. Je sais que le gouvernement fédéral a fourni environ 30 millions de dollars par l'entremise des différentes provinces également.

Je veux simplement vérifier. Les 3 millions de dollars que vous avez pu fournir venaient-ils de l'aide du gouvernement fédéral ou s'agissait-il d'une somme venant uniquement de la province?

• (1205)

L'hon. John Yakabuski: Bonjour monsieur Lefebvre, je suis heureux de vous revoir également.

En bref, c'est de l'argent que nous avons reçu du gouvernement fédéral. Comme vous le savez, une grande partie du financement destiné aux soutiens directs pendant la pandémie provient du gouvernement fédéral, simplement parce que celui-ci a une capacité budgétaire que les provinces n'ont pas. Ces 3,5 millions de dollars, je crois, visaient à nous permettre de poursuivre le programme de plantation d'arbres cette saison. Il fallait s'assurer que cela soit fait en toute sécurité, compte tenu des conditions dans lesquelles le travail se fait à cause de la COVID-19. Le gouvernement fédéral nous a accordé un soutien supplémentaire à cet égard.

Nous l'avons fait.

M. Paul Lefebvre: Exactement. Je pense que cela a été un grand succès.

J'aimerais maintenant parler un peu du Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier, que vous avez dans la province.

Quel est le budget prévu à cette fin? Quel est le taux de participation?

Est-ce chaque année? Vous avez dit que cela représente environ 10 millions de dollars par année.

Quelles sont les entreprises concernées? Pouvez-vous décrire certains des projets que vous avez pu aider?

L'hon. John Yakabuski: C'est 10 millions de dollars par année, en remplacement d'un programme antérieur.

Nous avons eu les premiers bénéficiaires cette année. Il y a une entreprise du sud de l'Ontario qui produit des palettes et qui fait du recyclage — plus de recyclage qu'autre chose. C'est une entreprise assez importante. Cela devrait maintenir environ 66 emplois et en créer 20 de plus pour une entreprise très durable et soucieuse de l'environnement, qui recycle des matériaux qui, autrement, seraient mis au rebut, placés dans un site d'enfouissement ou brûlés.

De plus, la nouvelle technologie qu'utilisera cette entreprise pour améliorer ses opérations la rendra encore plus durable sur le plan environnemental.

C'est le genre de choses que nous voulons voir. Auparavant, c'était essentiellement un programme de prêts. Il est maintenant possible qu'une partie de cette somme soit versée sous forme de subvention, si l'ensemble des critères sont respectés tout au long de la durée du contrat.

M. Paul Lefebvre: Très bien...

L'hon. John Yakabuski: À part cela, c'est un prêt moitié-moitié.

M. Paul Lefebvre: D'accord. Parfait. Merci.

Je voudrais vous interroger sur ce que vous avez dit et, évidemment, sur l'annonce de la redéfinition des priorités de votre ministère dans l'industrie. Quelles mesures budgétaires avez-vous mises en place concernant le secteur forestier et quels sont les efforts que vous déployez pour l'appuyer? Quel financement avez-vous affecté à votre nouvelle stratégie forestière?

L'hon. John Yakabuski: En ce qui concerne la stratégie du secteur forestier, monsieur Lefebvre, en tant que député du Nord, vous devez savoir ce qui se passe là-bas en ce qui concerne l'industrie. Pour l'industrie, la première priorité était que nous mettions en œuvre cette nouvelle stratégie pour le secteur forestier. S'agissant du financement, nous sommes en fait devant le Conseil du Trésor dans le cadre de notre plan pluriannuel, alors je ne peux pas en par-

ler tout de suite, comme vous le savez sans doute. Nous pensons avoir la bonne stratégie, et ce qui importe n'est pas tant le budget que nous y consacrons que les conditions que nous créons, avec l'industrie, pour la rendre beaucoup plus durable et bien meilleure.

Comme vous le savez, les piliers sont l'intendance et la durabilité, l'utilisation accrue du bois, l'amélioration de la compétitivité sur le plan des coûts et la promotion de l'innovation, des marchés et des talents.

Pour ces quatre piliers, il s'agit d'examiner l'industrie forestière sous un angle différent et de s'assurer qu'elle peut atteindre son potentiel. La production de l'industrie ne représente qu'un peu plus de 50 % de ce qu'elle était il y a à peine 20 ans. Nous envisageons pour la nouvelle stratégie du secteur forestier une approche fondée sur quatre piliers afin d'améliorer toutes ces conditions. Comme le premier pilier est l'intendance et la durabilité, nous voulons nous assurer de conserver la réputation mondiale d'une des industries les plus durables et les plus soucieuses de l'environnement.

En Ontario, cela représente environ 147 000 emplois directs et indirects et 18 milliards de dollars de retombées économiques pour la province, alors c'est plus qu'important ici, et je...

• (1210)

Le président: Merci.

Je vous ai accordé un peu plus de temps, monsieur le ministre, car vous aviez été peu sollicité jusqu'à maintenant. Je pensais que vous aviez du rattrapage à faire.

L'hon. John Yakabuski: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Nous allons passer à M. Simard pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Mario Simard: Merci, monsieur le président.

Je ne suivrai peut-être pas vos recommandations. Ce n'est pas que je n'aime pas l'Ontario, mais je pense que je vais m'en prendre encore à Mme Nicholls. Ce n'est pas tous les jours qu'on peut parler à un forestier en chef qui a probablement une connaissance un peu plus pointue.

Vous savez, madame Nicholls, je viens d'une région forestière. J'ai l'impression que j'entends parler du potentiel de fibres cellulose et de tous les développements qu'on peut faire à partir de la chimie du bois et de la biomasse. J'ai l'impression que j'entends parler de cela depuis les 15 dernières années. Malheureusement, on a l'impression qu'il y a beaucoup de retard dans l'éclosion de la filière forestière.

En ce sens, j'aimerais vous entendre parler des mesures gouvernementales qui pourraient être mises en avant pour soutenir ce qui se fait en recherche-développement, qui est quand même fantastique. On n'a qu'à penser à ce que fait FP Innovations. Même chez moi, il y a de nombreux centres collégiaux qui travaillent spécifiquement sur cette question. Je vois tout le potentiel d'innovation qui est là, mais je vois difficilement comment cela prend forme sur les marchés.

Selon vous, compte tenu de votre expertise, qu'est-ce qui pourrait être fait pour faciliter l'éclosion de ce secteur, qui serait fort bénéfique pour la lutte contre les changements climatiques?

[Traduction]

Mme Diane Nicholls: D'accord. C'est une grande question.

Vous avez raison. Les gens parlent de ces nouveaux produits depuis un certain temps, et la commercialisation n'atteint pas le niveau fondamental dont nous avons besoin.

Par contre, la Scandinavie a réussi à en produire certains, et si l'on pense aux produits chimiques du bois utilisés dans l'industrie des cosmétiques, c'est une occasion qui représente plusieurs milliards de dollars.

Cependant, la plupart des gens ne savent pas comment amener ces produits au niveau de la commercialisation. Nous avons de bonnes recherches, nous avons une bonne technologie et nous commençons à voir des entreprises en démarrage, mais ce qui nous manque, en Colombie-Britannique en tout cas, c'est l'étape suivante qui consiste à prendre les résultats de ces recherches, à les intégrer à une entreprise commerciale et à montrer la voie à suivre.

Comment pouvons-nous faire cela? Le gouvernement a beaucoup de programmes différents. Bon nombre de ces programmes peuvent vraiment aider à faire avancer les choses, en ce sens qu'ils peuvent peut-être mettre l'accent sur la commercialisation, ou offrir des incitatifs à la commercialisation. Par exemple si vous investissez dans ces nouvelles installations, il y a une possibilité d'obtenir un soutien du gouvernement pendant une certaine période, qu'il s'agisse d'un prêt ou d'une subvention ou d'une combinaison de prêts et de subventions, avec des paramètres...

Le président: Madame Nicholls, ne le prenez pas personnellement, mais je dois vous interrompre une fois de plus. Je suis désolé, c'est juste la marche du temps.

Mme Diane Nicholls: Je comprends.

Le président: Nous allons passer à M. Cannings pour deux minutes et demie.

M. Richard Cannings: Je vais tout de suite poser une autre question à Mme Nicholls, et je crois que M. Simard y a fait allusion dans sa première intervention.

En Colombie-Britannique, nous avons la Wood First Act.

• (1215)

[Français]

Le Québec, lui, a sa Charte du bois

[Traduction]

J'ai un projet de loi d'initiative parlementaire qui est mort au Sénat au cours de la dernière législature, mais j'espère qu'il reviendra du Sénat cette fois-ci. Il vise à encourager l'utilisation du bois dans les infrastructures gouvernementales et dans les projets gouvernementaux, non pas en imposant l'utilisation du bois, mais en demandant au gouvernement d'effectuer une analyse de l'empreinte des émissions de gaz à effet de serre des produits de construction avant de lancer des projets de contrats. Il s'agit d'examiner l'empreinte carbone des produits et de choisir celui qui répond le mieux aux objectifs environnementaux.

A-t-on envisagé de le faire en Colombie-Britannique et, dans la négative, comment la Wood First Act atteint-elle ses objectifs? Je pense que c'est davantage une suggestion qu'une véritable contrainte.

Mme Diane Nicholls: À ce stade-ci, la Wood First Act est une suggestion, comme vous l'avez dit. C'est une bonne façon de dé-

crire la situation. Toutefois, des efforts sont déployés pour renforcer la loi. Nous ne savons pas encore à quoi cela ressemblera. Nous venons tout juste d'avoir un nouveau gouvernement, bien sûr, et nous cherchons à obtenir ces éléments de mandat. Il y a une forte volonté d'examiner cette loi et de voir ce que l'on peut faire de plus.

M. Richard Cannings: Je vous en remercie.

Très rapidement, sur un tout autre sujet, vous avez aussi mentionné la biodiversité. Mes électeurs et d'autres m'ont fait part de leurs préoccupations au sujet de l'utilisation d'herbicides dans les forêts, surtout à l'intérieur des terres, pour promouvoir les conifères au détriment des feuillus.

Je me demande si le gouvernement s'y oppose et essaie de maintenir cette biodiversité pour des raisons évidentes, mais aussi pour l'extinction des incendies.

Mme Diane Nicholls: En Colombie-Britannique, nous avons un réseau sur la biodiversité et nous avons aussi des exigences en matière de pratique pour maintenir la biodiversité dans tout le territoire. Cela fait partie intégrante de notre cadre de gestion forestière.

En ce qui concerne les herbicides, on s'inquiète dans le nord de la Colombie-Britannique de l'utilisation d'herbicides pour les conifères. Nous avons commandé un rapport pour voir à quel point leur utilisation est répandue, parce qu'elle a diminué considérablement au cours des 10 dernières années. Ils ne sont utilisés qu'en de très rares circonstances aujourd'hui.

Avec ce nouveau gouvernement, nous examinons notre régime de gestion forestière dans le cadre de notre mandat. Il s'agit en partie de mettre à jour notre régime de gestion forestière pour nous assurer que la loi nous permet de maintenir la mosaïque de forêts dont nous avons besoin et d'accueillir une plus grande biodiversité.

Les herbicides sont un outil très utile.

Le président: Je vais devoir vous arrêter.

Nous allons passer à Mme Harder, pour cinq minutes.

Mme Rachael Harder (Lethbridge, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre Dreeshen, le gouvernement fédéral a annoncé la Norme sur les combustibles propres, la NCP. Elle vise à réduire les émissions de carbone et à assainir l'environnement. Fait intéressant, l'industrie forestière le fait tout naturellement, simplement parce que nous savons que les forêts aménagées séquestrent le carbone.

Il me semble que la Norme sur les combustibles propres va nuire à l'industrie. Nous savons que l'industrie investit beaucoup d'argent dans l'innovation et les avancées scientifiques. Maintenant, la nécessité de prendre cet argent et de l'investir dans la Norme sur les combustibles propres représente un coût direct pour elle. Il est donc possible que l'augmentation des coûts pour l'industrie nuise à sa capacité de faire progresser la science et l'innovation et cause donc plus de tort à l'environnement que de bien.

Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

L'hon. Devin Dreeshen: Il est intéressant... On ajoute des règlements à notre industrie alors que nous avons déjà, je dirais, les meilleures normes au monde. Je pense que vous auriez beaucoup de mal à trouver de grandes industries du secteur forestier dans d'autres pays qui ont des normes aussi élevées que celles que nous avons ici en Alberta, et aussi au Canada.

Les capitaux mondiaux sont investis là où ils peuvent rapporter le plus. Si nous continuons d'élever nos règlements à des niveaux insoutenables — nos règlements sont en fait insoutenables —, nous allons tout simplement voir plus de scieries et plus d'investissements dans des pays comme la Russie et d'autres endroits dans le monde qui vendent du bois à prix réduit.

Quand on parle de changements climatiques et de réchauffement de la planète, il me semble illogique que les pays où les normes sont moins élevées produisent de plus en plus de produits du bois, avec une seule planète. Quand on regarde les normes en matière de carburants propres et toute autre réglementation qui s'ajoute à ce que les provinces font déjà avec leurs cadres de gestion durable — ce que tous les exploitants forestiers de l'Alberta doivent respecter —, cela n'a aucun sens. Cette compétitivité nuit à notre industrie et nous allons voir les capitaux mondiaux aller vers d'autres marchés.

• (1220)

Mme Rachael Harder: Quand vous dites que des capitaux mondiaux sont investis dans d'autres marchés, il est évident que cela stimule leur industrie. Cela aide leur pays. Cela leur donne un avantage concurrentiel sur la scène mondiale. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus sur le plan pratique. À quoi cela ressemble-t-il pour notre propre industrie, sa durabilité et sa compétitivité?

L'hon. Devin Dreeshen: Pour vous donner un aperçu de la situation en Alberta, environ 200 millions de dollars en redevances provenant des droits de coupe sont versés directement par les forestiers au gouvernement provincial. Ensuite, avec les transferts au gouvernement fédéral, où plus de 20 milliards de dollars vont à Ottawa en plus de ce qui est réellement transféré à l'Alberta, ces 200 millions de dollars en redevances sont importants. Cela vient du fait qu'il n'y a pas de fermetures d'usines et qu'il n'y a pas trop de réglementations qui étouffent les investissements, provoquent des pertes d'emplois et créent un secteur dans lequel on ne peut pas investir et faire croître les entreprises.

Je vais mettre les 200 millions de dollars en contexte. Cette année, notre province prévoyait que l'ensemble du secteur de l'énergie — nos redevances pétrolières et gazières — rapporterait environ 1 milliard de dollars au début de l'année. Quand on regarde les 200 millions de dollars en redevances forestières, c'est très important. Cela n'est possible qu'avec des investissements et des usines de toutes sortes, qui fabriquent non seulement des deux par quatre, mais aussi des pâtes et papiers à valeur ajoutée. Il faut que tous les différents produits que nous avons ici en Alberta tournent à plein régime pour nous assurer d'avoir des emplois bien rémunérés dans les régions rurales et éloignées de la province. De plus, ils contribuent énormément au budget de la province.

Mme Rachael Harder: Excellent. Merci.

J'ai une dernière question. En Alberta, on s'est engagé à accroître de 33 % l'accès aux fibres. Aujourd'hui, l'accès a été augmenté d'environ la moitié de cela — de 13 ou 15 %, à peu près. Comment pouvons-nous faire le reste du chemin? Comment pouvons-nous atteindre cet objectif? Qu'est-ce qui nous retient?

L'hon. Devin Dreeshen: Au début, lorsque nous avons été élus, nous avions une sécurité des emplois forestiers pour essayer de faire croître notre industrie. L'une des premières choses que j'ai faites comme ministre a été de charger le ministère d'évaluer notre niveau de coupe annuel admissible pour être de véritables gestionnaires de l'environnement et simplement gérer nos forêts de façon

appropriée. J'ai aussi chargé les fonctionnaires d'examiner comment nous devrions gérer nos forêts de façon appropriée, de regarder où nous pratiquons une récolte durable et où nous essayons de réduire les risques d'incendie ainsi que les risques de ravageurs — la propagation du dendroctone du pin argenté et les zones très vulnérables aux incendies de forêt majeurs. Ils ont fait des calculs et ont constaté que c'était 33 % de plus que notre niveau de coupe actuel. Le ministère de l'agriculture et des forêts savait que nous pouvions faire quelque chose pour environ 13 % de ces 33 %, soit environ le tiers. Nous avons déjà commencé à le faire. Les 20 % restants sur ces 33 % proviennent de la réglementation fédérale ainsi que de la réglementation environnementale.

Nous cherchons des moyens d'augmenter notre capacité annuelle de coupe de façon durable, comme le feraient de véritables forestiers et environnementalistes, pour nous assurer d'avoir des forêts saines et durables en Alberta pour les générations à venir.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Merci, madame Harder.

Nous passons à M. Sidhu, pour cinq minutes.

M. Maninder Sidhu (Brampton-Est, Lib.): Merci, monsieur le président. Je remercie tous les témoins d'avoir pris le temps de se joindre à nous aujourd'hui.

Monsieur Yakabuski, vous avez parlé de la plantation d'arbres. Bon nombre d'entre nous ont été consternés de voir, dans le budget 2019 de l'Ontario, des compressions qui ont nui au secteur forestier. Je parle des compressions qui ont entraîné l'élimination du programme 50 millions d'arbres. Le Comité a beaucoup entendu parler de l'importance et des avantages de planter des arbres et je pense que nous comprenons tous cela.

Pourquoi votre gouvernement a-t-il décidé de supprimer cet important programme?

L'hon. John Yakabuski: Il s'agissait d'une décision budgétaire à un moment où le budget était extrêmement serré, mais le programme n'atteignait aucun de ses objectifs pour ce qui est de la plantation de 50 millions d'arbres dans un délai prescrit. Moins de la moitié de ces arbres avaient été plantés au moment du budget de 2019.

Pour mettre les choses en perspective, en 2018, nous avons planté plus de 70 millions d'arbres dans notre secteur en un an. Nous plantons en moyenne entre 68 et 71 millions d'arbres par année en Ontario.

Ce programme n'atteignait pas ses objectifs. Très franchement, il ne le permettait pas dans le cadre financier auquel nous nous attendions. Nous avons pris cette décision, et je suis assez à l'aise de l'avoir prise, parce que bon nombre de ces arbres étaient plantés sur des propriétés privées, et on suppliait les gens de prendre des arbres pour essayer de faire fonctionner le programme, parce qu'il n'était tout simplement pas bien administré. Il n'a pas atteint ces objectifs. Cette décision est assumée, parce que dans notre industrie, nous plantons, en moyenne environ 70 millions d'arbres par année.

• (1225)

M. Maninder Sidhu: Merci, monsieur le ministre.

Il est certain que la plantation d'arbres est très importante. Notre gouvernement fédéral est intervenu pour fournir à Forest Ontario le financement que le gouvernement provincial de l'Ontario avait coupé. C'est un programme qui profite aux groupes de conservation, aux propriétaires fonciers, comme vous venez de le dire, et aux collectivités autochtones, et qui établit des partenariats avec eux.

De nombreux électeurs m'ont fait part de leurs préoccupations, et ils s'inquiètent de nouvelles compressions de la part de l'Ontario.

Puisque vous êtes ici, prévoyez-vous d'autres compressions dans le secteur forestier?

L'hon. John Yakabuski: Je ne pense pas que c'est une question à laquelle je répondrais devant ce comité, mais je vous remercie de la poser.

M. Maninder Sidhu: Je vous remercie.

Votre ministère administre un programme intéressant, le Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier, la fabrication et la transformation des produits du bois. Pouvez-vous nous en dire davantage sur la participation et l'incidence de ce programme intéressant?

L'hon. John Yakabuski: Oui, comme je l'ai déjà dit au député Lefebvre, nous avons eu Oxford Pallet, une grosse entreprise. Nous avons aussi le Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie, le CRIBE, une autre organisation très novatrice avec laquelle nous avons récemment travaillé dans le cadre d'une entente. Je ne suis pas absolument certain que l'accord ait été finalisé, mais je le répète, il s'agit d'un programme d'innovation et d'investissement dans le secteur forestier, qui vise à créer des emplois et à élargir l'industrie.

Dans le cadre du programme de financement précédent, nous nous sommes occupés d'une installation de fabrication de matériaux de construction en bois massif qui devrait ouvrir au printemps, ce qui, selon nous, permettra à l'Ontario d'être à la pointe de ce domaine très important du secteur forestier. Je pense qu'il y a d'énormes possibilités pour le bois massif.

J'ai eu l'occasion de passer sous de nombreux ponts. Les gens ne savent peut-être pas qu'ils sont soutenus par des poutres en bois massif plutôt que par du béton et de l'acier. C'est incroyable à quel point ces structures sont robustes et solides. Elles existent depuis un bon moment.

Nous voyons d'importantes possibilités dans les immeubles de grande hauteur, les immeubles en bois massif, ainsi que dans la construction de ponts et ce genre d'infrastructure qui n'est plus traditionnelle depuis un certain temps. Pour ce qui est du bois massif, nous avons le bois de la plus haute qualité au monde, avec tout le respect que je dois à l'Alberta et à la Colombie-Britannique... Nous sommes parmi les meilleurs, disons.

Nous attendons avec impatience les occasions qui en découleront. Voilà ce que nous essayons d'appuyer dans le cadre de ces programmes.

M. Maninder Sidhu: Merci, monsieur le ministre.

Monsieur le président, ai-je le temps de poser une autre petite question?

Le président: Oui.

M. Maninder Sidhu: Merci.

Notre comité a beaucoup entendu parler de la bioéconomie et des nouveaux produits et possibilités intéressants qu'elle offre. La semaine dernière, nous avons entendu parler de GreenNano Technologies, avec qui RNCan a financé un programme très semblable au vôtre, afin de créer des pièces automobiles à partir de fibre de bois. Est-ce un programme que vous envisageriez d'élargir à l'avenir pour qu'il y ait davantage de ces produits?

L'hon. John Yakabuski: C'est déjà le cas dans notre industrie. Une partie de notre stratégie pour le secteur forestier porte précisément sur cela, c'est-à-dire tirer davantage parti du bois et investir dans l'innovation, les marchés et les talents. Les utilisations du bois peuvent être élargies de tellement de façons différentes qui ne sont pas encore exploitées, mais qui offrent des possibilités. Le bois est utilisé dans beaucoup plus de choses que ce que la plupart des gens voient, comprennent et reconnaissent, mais il y a encore d'autres possibilités.

L'Organisation des Nations unies a prévu que la demande de produits du bois augmentera de 30 % d'ici 2030. Nous voulons nous assurer d'être présents ici en Ontario et, bien sûr, au Canada pour répondre à la demande mondiale. Bien entendu, une partie du bois sera utilisée de façon traditionnelle, mais une grande partie le sera de façon innovante. Le bois servira dans des cas où l'innovation nous a permis de répondre au besoin d'un marché, alors qu'auparavant, ce besoin était comblé par un produit synthétique. Nous nous réjouissons de profiter de ces occasions.

• (1230)

Le président: Merci.

Monsieur Patzer, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais commencer par le ministre Dreeshen.

Votre gouvernement a enquêté sur la question des campagnes de désinformation contre le secteur canadien de l'énergie. Les membres de l'industrie forestière nous ont parlé d'une certaine stigmatisation à l'égard de leur secteur, en dépit des soins et des efforts considérables qu'ils déploient. Certains, dont Derek Nighbor, de l'Association des produits forestiers du Canada, ont affirmé qu'un type semblable de désinformation était utilisé contre le secteur forestier.

Premièrement, pourriez-vous nous dire rapidement quelle est la gravité de ce problème de désinformation?

L'hon. Devin Dreeshen: La désinformation se porte bien. C'est quelque chose que nous avons vu avec le Natural Resources Defense Council. Cet organisme a lancé une campagne qui a été reprise par les médias grand public cette année. Je crois qu'elle s'intitulait « The Issue with Tissue: How Americans are Flushing Forests Down the Toilet ». Il s'agissait pour l'essentiel d'attaques infondées contre l'industrie forestière canadienne en disant que notre industrie n'est pas durable, qu'elle n'a pas de pratiques forestières durables, qu'elle n'a pas de réglementations sur la replantation, et c'était une longue liste de fausses accusations contre tout un secteur. Personnellement, je n'arrivais pas à comprendre, et même au ministère on ne comprenait pas, comment nos médias grand public pouvaient prendre cela pour argent comptant et traiter ces inventions pures et simples comme des informations.

Je pense que c'est une réalité, des organismes, parfois même des organismes internationaux mènent campagne dans un but très précis, c'est-à-dire jeter le discrédit et essayer de faire bouger les curseurs des investissements mondiaux. Nous prenons cela très au sérieux, non seulement dans le secteur forestier, mais aussi dans notre secteur de l'énergie. C'est pourquoi nous avons lancé une campagne appelée Champions of Agriculture and Forests, qui travaille avec l'industrie pour promouvoir le bon travail qu'elle fait, parce que je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ne comprennent pas que pour chaque arbre abattu en Alberta, nous en plantons deux. Il y a beaucoup de zones écologiquement sensibles, et nous n'y allons pas. Nous avons des plans sur 200 ans qui sont constamment renouvelés avec notre industrie, ainsi qu'avec nos fonctionnaires ici, au gouvernement.

Je crois que nous faisons de la foresterie mieux que tout autre pays au monde, mais nous sommes quand même attaqués pour cela. C'est donc quelque chose que nous considérons comme très réel. En qualité de gouvernement, nous faisons de notre mieux pour collaborer avec l'industrie afin de lutter contre une stigmatisation qui n'est absolument pas fondée.

M. Jeremy Patzer: Un témoin nous a même dit qu'il en avait assez d'être traité comme un homme de Néandertal au sujet de la foresterie. Il a une histoire très convaincante à raconter au sujet des progrès réalisés par l'industrie et, comme vous l'avez dit, sur ce qui en fait une industrie de calibre mondial.

Ces mêmes témoins ont également exprimé le besoin que les gouvernements fédéral et provinciaux en fassent davantage pour répondre à la désinformation. Avez-vous entendu parler d'efforts déployés par le gouvernement fédéral pour mettre fin à cette désinformation?

L'hon. Devin Dreeshen: Pas précisément. Dans le cadre de notre campagne Champions of Agriculture and Forests, nous nous sommes d'abord adressés à l'industrie et nous nous sommes associés à elle pour discréditer une bonne partie de cette désinformation. Si nous pouvions élargir cela pour en faire une lutte au niveau national, je pense que ce serait certainement une entreprise valable.

M. Jeremy Patzer: Merci beaucoup.

Je vais passer à Mme Nicholls.

Je constate que le gouvernement de la Colombie-Britannique regroupe les secteurs de la foresterie, des ressources naturelles et du développement rural, ce qui est tout à fait logique. En plus de l'agriculture, ce sont des industries clés pour les régions rurales. Depuis que je suis au Parlement, je remarque que le gouvernement a vraiment eu du mal à définir et à comprendre ce que signifie être une région rurale.

Je me demande si vous pourriez aider le gouvernement à cet égard et simplement nous dire quels critères sont utilisés pour définir les régions rurales en Colombie-Britannique.

• (1235)

Mme Diane Nicholls: La Colombie-Britannique est une province en grande partie rurale. En dehors des agglomérations comme Vancouver, le Lower Mainland, Victoria et quelques villes de l'Okanagan, le reste du territoire est surtout rural.

Pour ce qui est de la dépendance vis-à-vis du secteur forestier, elle varie en fonction du nombre d'industries qui soutiennent les collectivités rurales, de la taille de la population et du nombre de personnes travaillant dans le secteur forestier ou dans une industrie

qui soutient ce secteur, par exemple dans des entreprises de transport, d'approvisionnement et de biens et services.

Voilà ce qui définit le territoire rural de la Colombie-Britannique par rapport au secteur forestier.

Notre ministère englobe ces différents secteurs parce qu'un grand nombre des collectivités tributaires du secteur forestier sont rurales, sans parler des nations et des communautés autochtones. C'est une façon efficace pour nous de mettre l'accent sur les programmes qui viendront en aide à ces collectivités.

Le président: Merci.

Votre temps est écoulé, nous allons donc passer à Mme Jones. Vous avez cinq minutes.

Mme Yvonne Jones (Labrador, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie aussi tous les témoins, et je me réjouis de voir que les ministres ont pu se joindre à nous pour faire le point sur la situation.

Je vais m'attarder davantage à la situation que nous vivons actuellement à cause de la pandémie de COVID-19 et à ses répercussions sur les entreprises et les travailleurs du secteur forestier dans vos provinces respectives. J'aimerais savoir comment vous vous en tirez et quelles ont été les répercussions notamment sur les Autochtones et les employés issus des minorités qui travaillent dans le secteur forestier. Je sais que beaucoup d'entre eux ont été très durement touchés. J'aimerais que chacune des provinces explique comment elle réagit face à ces répercussions. Pourriez-vous aussi nous dire si les programmes d'urgence mis en place par le gouvernement fédéral ont pu aider les gens de vos provinces respectives qui travaillent directement dans le secteur forestier.

Si vous êtes d'accord, nous commencerons par l'Ontario et nous passerons ensuite à l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

L'hon. John Yakabuski: Dans nos remarques préliminaires, nous avons décrit, je vous le rappelle, certaines mesures de soutien que nous avons mises en place dès le début de la pandémie pour aider l'industrie. Il est clair que ces mesures visaient directement les travailleurs du secteur. Les aides ont peut-être été fournies aux entrepreneurs et à leurs entreprises, mais les répercussions se sont fait directement sentir sur les travailleurs. Par exemple, nous avons pris des précautions particulières pour que les travailleurs affectés à la plantation d'arbres, à une extrémité du spectre, aient accès à un équipement de protection individuelle approprié.

De plus, dans un autre secteur important non directement relié au secteur forestier, nous avons pris des mesures spéciales pour assurer la protection de nos pompiers forestiers, parce que l'industrie forestière repose en grande partie sur notre capacité à éteindre le plus rapidement possible les feux qui font l'objet d'une directive. Cette année, nous avons mis en place un solide plan de lutte contre les feux de forêt, ce qui a donné de bons résultats.

Nous allons financer un autre programme du gouvernement fédéral. Nous distribuerons les fonds que le gouvernement fédéral nous versera pour les petites et moyennes entreprises du secteur forestier, notamment pour répondre aux besoins des petites entreprises. Nous analyserons leurs besoins quand nous arriverons à l'étape de la reprise, parce que malgré les jours difficiles que la pandémie fait planer sur nous, nous sommes déjà en train de planifier la reprise. Nous devons être en mesure de profiter des fruits de nos efforts au moment opportun.

• (1240)

L'hon. Devin Dreeshen: Pour ce qui est de la COVID et du secteur forestier albertain, il y a eu un ralentissement de la production au début de la pandémie de COVID, au début de l'année, mais dès la mise en place des mesures de sécurité, notamment les consignes de distanciation physique, la fourniture d'équipement de protection individuelle et l'adoption de nouveaux protocoles, la production est revenue à sa capacité maximale. Il y a eu des cas de COVID, mais la pandémie n'a pas entraîné de fermetures d'usine. C'est évidemment une bonne nouvelle pour l'industrie. Les propriétaires d'usines se fixent des normes très élevées pour assurer la sécurité des travailleurs et leur permettre de rentrer chez eux à la fin de la journée.

Pour ce qui est des travailleurs autochtones, ils constituent environ 8 % de la main-d'œuvre en Alberta.

Au gouvernement de l'Alberta, que ce soit dans notre programme de plantation d'arbres ou dans nos services de protection des incendies, il n'y a eu aucun cas. Plus de 800 pompiers se sont inscrits aux camps de formation que nous avons organisés cette année. Nous en avons recruté 200 de plus au cours de la saison, sachant que nous ne pourrions pas compter sur les pompiers étrangers comme c'est normalement le cas. Ce contingent de 800 pompiers a été le plus nombreux que nous avons jamais eu en Alberta au début d'une saison des incendies. Nous avons pris cette précaution parce que nous savions que la pandémie allait réduire notre flexibilité. En 2009, par exemple, les incendies de forêt en Alberta ont détruit deux millions d'acres sur les 87 millions d'acres que compte la province, ce qui représente environ 133 mégatonnes d'émissions. En 2013, les industries de l'ensemble de l'Alberta, y compris celles du secteur gazier et pétrolier, ont émis 267 mégatonnes. La moitié des émissions normalement émises en Alberta a été générée par les terribles incendies de forêt que nous avons connus en 2019. C'est pourquoi il est si important de bien gérer nos forêts et de réduire les risques d'incendie.

J'en profite pour saluer nos pompiers parce qu'en 2020, même si le temps a été plus humide et plus frais qu'en 2019, grâce aux pompiers supplémentaires et à tous les efforts déployés, ils ont réussi à éteindre plus de 99 % des incendies avant 10 heures le lendemain matin. Les incendies n'ont détruit que 8 000 acres de forêt en Alberta.

Le président: Merci.

C'est maintenant au tour de M. Simard. Vous avez deux minutes et demie, monsieur.

[Français]

M. Mario Simard: Je vous remercie, monsieur le président.

Tout à l'heure, malheureusement, vous n'avez pas eu le temps de terminer votre réponse, madame Nicholls. Je vous demandais ce qui rendait difficile la commercialisation des bioproduits. Vous nous donniez l'exemple de certains pays scandinaves qui y sont arrivés.

J'aimerais entendre la fin de votre réponse là-dessus.

[Traduction]

Mme Diane Nicholls: Certaines entreprises scandinaves sont en avance sur nous pour ce qui est des nouveaux produits liés à la bioéconomie, et je pense que nous pouvons apprendre de leur expérience en matière de commercialisation. Leur succès est attribuable en partie aux politiques gouvernementales et en partie à des programmes de soutien permanents pour la mise en marché des produits. Ces mesures d'aide diminuent au fur et à mesure que les entreprises réussissent. De toute évidence, cela fonctionne du côté de la demande. Il faut s'assurer que la demande est forte et que les consommateurs recherchent ces produits verts. Il faut ensuite les sensibiliser à l'existence de ces produits afin qu'ils s'intéressent à ces produits novateurs. Cela nous permettrait d'attirer les investisseurs pour la commercialisation.

[Français]

M. Mario Simard: Je vous remercie.

Mon collègue M. Cannings parlait tout à l'heure des tentatives qui ont été faites pour qu'il y ait une loi visant à favoriser l'utilisation du bois. On a cela au Québec, la Charte du bois. On sait que, dans le temps, cela a été assez difficile de faire adopter une pareille loi.

Peut-être me suis-je mal exprimé, plus tôt. Après avoir parlé à plusieurs intervenants du milieu, on a dit que la meilleure solution était peut-être d'inclure une empreinte carbone dans les contrats d'approvisionnement du gouvernement.

Le Comité a reçu Chantiers Chibougamau, une entreprise du Québec qui fait des poutres lamellées-collées. Ses clients les plus importants ne sont pas Canadiens, mais américains ou français. La France, en particulier, a déjà ce type de loi incitant à utiliser des matériaux dont l'empreinte carbone est faible.

Êtes-vous en faveur de cela?

• (1245)

[Traduction]

Le président: Vous avez le temps de répondre oui ou non.

Mme Diane Nicholls: Possiblement.

Le président: C'est une bonne réponse.

Très bien, nous allons devoir en rester là.

Monsieur Cannings, vous avez la parole.

M. Richard Cannings: Je vais revenir à Mme Nicholls, comme d'habitude.

Plusieurs personnes ont parlé de la recrudescence des incendies catastrophiques que nous avons connus. Le rapport Filmon sur la gestion des incendies, publié en 2004 en Colombie-Britannique, recommandait la mise en place d'un système de protection Intelli-feu, ou FireSmart, autour des collectivités.

Nous avons également des problèmes pour avoir accès à la fibre en Colombie-Britannique.

J'ai deux questions. Premièrement, où en est la Colombie-Britannique dans sa réponse aux demandes du rapport Filmon concernant les collectivités Intelli-feu?

Deuxièmement, que fait le service de lutte contre les incendies pour adapter les plans de récolte afin de renforcer la résilience des forêts et de réduire les risques d'incendies catastrophiques?

Mme Diane Nicholls: La Colombie-Britannique a fait de grands progrès dans la mise en œuvre de son programme WildSmart dans nos collectivités, en collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial. De nombreux défenseurs ou fournisseurs de ce service sont à l'œuvre pour atténuer des incendies de forêt et promouvoir des techniques de gestion des forêts adjacentes aux collectivités et pour s'assurer que des systèmes de protection sont en place à proximité des collectivités. De toute évidence, il est toujours possible d'en faire plus.

En 2017 et en 2018, la saison des incendies a été attribuable à une combinaison d'événements climatiques — les orages électriques — et à la présence de combustibles au sol, provenant des résidus de la lutte contre l'épidémie de dendroctone du pin, et du bois mort qui jonchait le sol. Le temps et la régénération naturelle font partie du processus de nettoyage des forêts.

Dans le cadre de notre programme de gestion forestière, nous reboisons ces zones afin de reverdir le sol, ce qui ralentit toujours les incendies. Lors des incendies de 2018 et 2017, nous avons constaté que ces plantations ont fait barrage aux incendies qui les ont tournées.

En Colombie-Britannique, nous utilisons une diversité de techniques et nous faisons des progrès pour équiper nos collectivités de systèmes Intelli-feu.

Le président: Parfait, vous arrivez pile à la fin de votre temps de parole. Je vous remercie, monsieur Cannings.

Nous passons maintenant à M. McLean.

Vous avez cinq minutes, monsieur.

M. Greg McLean: Puis-je céder mon temps de parole à M. Zimmer?

Le président: Bien sûr, c'est à vous de décider.

M. Bob Zimmer: Oui volontiers, je peux y aller.

Monsieur Dresshen, je vais revenir à ce que je disais dans les premières questions que j'ai posées à notre témoin de la Colombie-Britannique.

Quels sont les chiffres établis pour l'infestation du dendroctone de l'épinette en Alberta? Nos provinces sont voisines, comme vous le savez.

L'hon. Devin Dresshen: C'est cyclique. Actuellement, les chiffres sont très bas en Alberta pour ce qui est du dendroctone de l'épinette, ce qui est positif. Nous concentrons nos efforts surtout sur le dendroctone du pin.

J'en profite pour répondre à la question du député Cannings sur le système Intelli-feu.

Treize de nos collectivités ont lancé neuf projets d'une valeur totale de plus de 20 millions de dollars. Il s'agit en gros de l'aménagement de coupe-feux autour des villes. Si vous réussissez à éliminer ou à réduire les risques d'incendies autour d'une collectivité... nous l'avons constaté dès le début, en 2020. Pour lutter contre l'un des pires feux de forêt que nous avons eus en 2019, nous avons dû procéder à un brûlage dirigé près de la localité de High Level, ce qui comportait évidemment des risques élevés, mais comme il y avait des arbres et une source de combustible adjacente à la localité, nous

avons dû procéder à un brûlage dirigé, à prix fort. C'est à ce moment-là que l'idée est venue d'aménager des coupe-feux autour des localités vulnérables.

Ces neuf projets devraient être achevés avant la prochaine saison des incendies de 2021.

Désolé de m'être écarté de la question, mais je voulais faire un commentaire à ce sujet.

• (1250)

M. Bob Zimmer: Pas de problème. Je vous remercie, monsieur Dresshen.

J'ai une dernière question. J'aimerais demander à Mme Nicholls de reprendre là où elle a été interrompue durant le dernier tour de questions.

Vous disiez que nous devons mettre en valeur la bioéconomie. Je pense que certains d'entre nous connaissent ce concept. Nous recyclons les résidus de bois provenant de nos usines. Nous en avons un bel exemple à Prince George où les résidus forestiers servent à chauffer tous les édifices municipaux du centre-ville. C'est un excellent exemple de bioéconomie.

Il faut que ce concept soit mieux compris, et je vais peut-être saisir l'occasion d'en parler. Je pense que la bioéconomie a un potentiel beaucoup plus important. Mon fils travaille dans le secteur forestier, et il a déjà fait partie d'une équipe chargée de trouver une solution aux amoncements de bois brûlé et à tout ce bois qui semble encore partir en fumée alors qu'il pourrait être utilisé à d'autres fins. La rentabilité est le plus gros défi, n'est-ce pas? Certaines de ces régions sont très éloignées. Comment peut-on utiliser ce bois de manière rentable?

Pouvez-vous nous donner plus de détails sur la bioéconomie? La plupart d'entre nous ne comprennent pas très bien ce concept.

Mme Diane Nicholls: La bioéconomie est interprétée de différentes manières par différentes personnes, vous avez raison. C'est la même chose avec les produits de bois d'ingénierie. En Colombie-Britannique, nous cherchons à mettre à profit la bioéconomie en nous posant diverses questions: quels sont les débouchés pour la fibre de bois? Quels types de marchés ou de produits manufacturés la bioéconomie peut-elle soutenir? Par exemple, il peut s'agir de produits chimiques fabriqués avec de la fibre de bois pour l'industrie des cosmétiques. Il peut s'agir d'émulsifiants pour la peinture. Les fibres peuvent aussi être extraites pour servir de matériaux. Vous avez tous entendu parler des tissus de bambou. Pour ses vêtements durables, l'entreprise Lululemon s'intéresse davantage aux tissus dérivés de la biomasse qu'à ceux dérivés du pétrole. Nous pensons aussi au bois massif, par exemple l'assemblage de madriers pour produire du bois massif qui sera utilisé dans la construction.

Il y a un grand éventail. Pour ce qui est de la foresterie et du secteur forestier, nous devons vraiment penser à toutes les étapes, de la semence jusqu'au produit. Il faut notamment penser à la rentabilité de la fibre. Comment la traiter? Comment la récolter? Comment l'acheminer? En Colombie-Britannique, aucune entreprise ne s'est encore lancée dans la fabrication de biomatériaux, de bioplastiques ou de produits biochimiques. Nous n'avons donc aucun endroit où acheminer la fibre. Nous avons des producteurs de granulés, c'est un débouché pour nous, mais je souhaite vraiment voir émerger ce genre d'entreprises en Colombie-Britannique.

M. Bob Zimmer: C'est comme le chat qui court après sa queue, n'est-ce pas? Il faut qu'on puisse vendre ces produits sur le marché avant de lancer une entreprise de production. Je constate qu'il y a d'autres innovateurs, aussi. Il y a quelques semaines, le Comité a accueilli Brian Fehr. Il a ouvert une usine de fabrication de granules à Fort Nelson et il a des plans d'expansion pour l'avenir.

Le vieil adage dit qu'il est plus facile de changer de cap si le navire est en mouvement. C'est probablement un peu différent avec les nouveaux navires, mais l'analogie tient la route. La prochaine question, c'est de savoir comment nous...

Le président: Vous avez écoulé votre temps de parole, monsieur Zimmer. Je suis désolé.

M. Bob Zimmer: D'accord. Merci.

Le président: Monsieur May, vous êtes le dernier à intervenir. Vous avez cinq minutes.

M. Bryan May (Cambridge, Lib.): Merci, monsieur le président. C'est toujours agréable d'être le dernier frappeur à ce comité.

Monsieur Yakabuski, en 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention de conclure des accords avec les Premières Nations sur le partage des ressources et des revenus dans le secteur forestier. Pouvez-vous nous dire combien d'accords sont actuellement en vigueur? La province prévoit-elle conclure d'autres accords et partenariats avec les Premières Nations?

L'hon. John Yakabuski: Nous poursuivons les discussions. Je ne peux pas vous en dire plus. Nous continuons à verser des paiements aux Premières Nations...

• (1255)

M. Bryan May: Il y a donc des accords en vigueur? Très bien.

L'hon. John Yakabuski: Il y a des accords en vigueur. Je pense que nous allons laisser le ministre Rickfort, les Premières Nations et moi-même poursuivre les discussions. Nous ne sommes pas encore prêts à en parler publiquement.

M. Bryan May: D'accord. Je voulais juste signaler que des accords sont en vigueur en Ontario depuis quelques années. C'est ce que fait la province.

L'hon. John Yakabuski: Oui, 100 %...

M. Bryan May: C'est bon d'entendre que c'est toujours le cas.

L'hon. John Yakabuski: Comme vous le savez, ces démarches sont parfois plus longues au niveau fédéral. À première vue, cela ne semble pas compliqué, mais en réalité, ces discussions peuvent devenir complexes.

M. Bryan May: Bien sûr.

Je vais changer de sujet et parler de la durabilité des forêts en Ontario. Rob Keen, le président-directeur général de Forests Ontario, a dit que pour être durables, les forêts doivent couvrir au moins 40 % de la superficie. En Ontario, les forêts couvrent en moyenne 26 % de la superficie et, à certains endroits, à peine 5 %. Pouvez-vous nous dire si le gouvernement de l'Ontario a un plan pour atteindre ces 40 % et avoir des ressources forestières durables dans la province?

L'hon. John Yakabuski: Je n'ai pas pris connaissance de tout ce qu'a dit M. Keen. Vous savez qu'il a son propre programme, comme tout le monde. La réalité, c'est que nous continuons...

M. Bryan May: Nous devrions tous avoir comme priorité...

L'hon. John Yakabuski: Désolé.

M. Bryan May: ... d'assurer la durabilité de nos forêts.

L'hon. John Yakabuski: Désolé.

Vous pourriez peut-être me laisser terminer.

M. Bryan May: Bien sûr.

L'hon. John Yakabuski: Tout le monde a ses propres priorités. C'est la réalité. Le fait est qu'en Ontario, nous continuons à remplacer plus de forêts que nous en coupons. En Ontario, la régénération forestière dépasse la récolte annuelle. Cela fait partie de notre stratégie. Nous nous sommes engagés à planter environ... Les chiffres varient entre 68 et moins de 78 millions, environ 70 millions d'arbres par année. Cela fait partie de notre engagement. Cela fait partie de notre plan de récolte. Nous ensemençons également près de 350 millions de graines par année. En Ontario, nous régénérons plus de forêts chaque année que nous en coupons.

Je ne sais pas trop où vous voulez en venir, mais nous continuons à... Grâce à ce plan et à notre stratégie pour le secteur forestier, dans 10, 20 ou 30 ans, la couverture forestière de l'Ontario sera plus étendue qu'aujourd'hui. C'est grâce à notre stratégie pour le secteur forestier et notre engagement à l'égard de la durabilité.

Nous sommes un modèle d'excellence dans le monde entier, j'en suis convaincu, et nous serons en mesure de maintenir notre réputation dans le futur...

M. Bryan May: Je vous remercie.

L'hon. John Yakabuski: ... non seulement pour la qualité de notre bois, mais aussi pour notre engagement à l'égard de la durabilité.

M. Bryan May: Merci, monsieur, et j'espère que c'est vrai.

Je vais revenir aux questions de mon collègue concernant la coupe de 50 millions d'arbres. Je pense qu'on s'inquiète beaucoup que d'autres coupes soient faites dans cette zone. Le Conseil de la ceinture de verdure et David Crombie ont, eux aussi, exprimé leur préoccupation.

J'espère sincèrement que Doug Ford ne puisera pas dans les ressources de ce ministère pour équilibrer son budget. J'espère, monsieur, que votre ministère maintiendra le cap sur la durabilité.

Je vous remercie, monsieur le président. Je pense que c'était tout le temps dont je disposais.

Le président: C'est exact.

Permettez-moi de dire à nos trois témoins — vous n'êtes plus nombreux, mais vous représentez trois provinces — combien nous leur sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de nous rencontrer.

Comme vous avez pu le constater, ce secteur suscite beaucoup de passion chez tous les membres du Comité. C'est pourquoi il est si important que vous soyez ici pour nous faire part de vos expériences et faire le point sur ce qui se passe dans vos provinces respectives. Nous vous en remercions.

M. Greg McLean: J'invoque le Règlement.

Le président: Vous constatez également que nous n'avons jamais assez de temps pour...

Allez-y, monsieur McLean.

M. Greg McLean: En réponse à l'une de mes questions, Mme Nicholls a parlé d'une mosaïque forestière à l'étude. Je me demande si elle aurait l'amabilité de faire parvenir une copie de cette mosaïque.

Le président: Bien sûr.

M. Greg McLean: Merci.

• (1300)

Le président: Je vous remercie encore une fois de votre présence. Nous vous en sommes reconnaissants. Je vais devoir vous laisser partir.

Je demanderais aux membres du Comité de bien vouloir rester encore quelques minutes, le temps de régler quelques affaires. Cela ne devrait pas prendre plus d'une minute.

Merci à tous.

L'hon. Devin Dreeshen: Je vous remercie.

Le président: D'accord, je pense que nous sommes seuls.

Il y a deux points à régler rapidement. Vendredi, nous accueillons le ministre. Ce sera notre dernière réunion avant le congé des Fêtes.

Il y a un deuxième point que je veux régler rapidement. Vous devez tous avoir reçu un courriel de notre greffière aujourd'hui avec le

budget que nous proposons pour cette étude. Il s'élève à 4 600 \$ et il couvre les appels interurbains, les casques d'écoute et les repas, même si je ne sais pas qui mange sur place.

Nous allons être en deçà du budget.

Ceux d'entre vous qui sont ici depuis plus longtemps savent que le budget pour les études est généralement plus élevé que celui-ci, mais comme nous travaillons à distance, il n'est pas très élevé.

Je vous demande de donner votre appui à ce budget afin que nous puissions l'approuver. Cela serait très utile pour permettre à notre greffière et à nos analystes de faire leur travail.

Que ceux qui souhaitent que le budget soit approuvé lèvent la main.

(La motion est adoptée.)

Merci.

C'est fantastique.

Nous nous reverrons à la fin de la semaine.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>